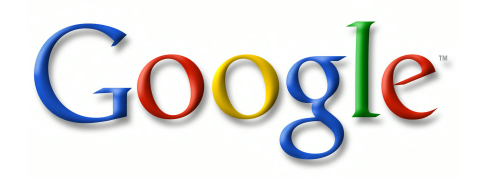

Google



ELOGE
DE
JEAN-BAPTISTE COLBERT,
DISCOURS
QUI A REMPORTÉ LE PRIX
de l'Académie Françoise,

par Monsieur *DE NECKER*,

Est modus in rebus, sunt certi denique fines,
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.



A DRESDE,
Chez les Freres WALTHER, Libraires
de la Cour.
M. DCC. LXXX.

L'ACADÉMIE, en propoſant l'*Élo-ge de Colbert* pour ſujet du Prix d'Éloquence, n'ignoroit pas que les principes de ce Miniſtre trouvent aujourd'hui des contradicteurs. Sans vouloir prendre aucun parti dans une diſpute qui eſt étrangère aux objets dont elle s'occupe, elle a cru devoir donner le prix à celui des Concurrens qui lui a paru défendre les principes de *Colbert* avec le plus d'eſprit & d'éloquence. Elle a d'ailleurs déclaré

plusieurs fois qu'en couronnant les Ouvrages qui par leurs beautés lui paroissent dignes du prix, elle ne prétend en adopter ni toutes les idées, ni toutes les expressions.

L'Académie, suivant son usage, n'a porté aucun Jugement sur les Notes qui sont jointes au Discours.

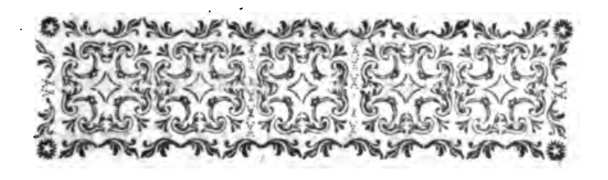


TABLE OU DIVISION DE CE DISCOURS.

DANS LA PREMIÈRE PARTIE:

On trace l'arrivée de COLBERT *au Ministère des Finances, & l'on fixe l'attention sur l'importance de cette Place, & sur les hautes qualités qu'elle exige, comme un premier moyen de rendre hommage à celui qui l'a si bien remplie.*

DANS LA SECONDE:

On montre l'état des Affaires à l'entrée de COLBERT *dans le Ministère, & les succès de ses premiers travaux.*

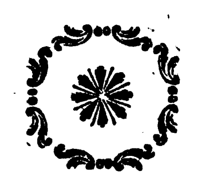
TABLE.

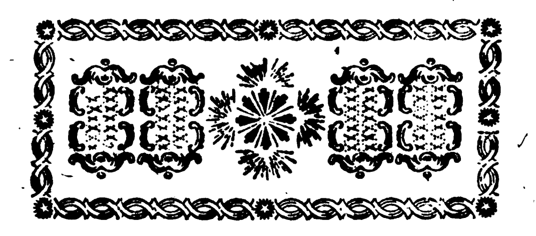
DANS LA TROISIÈME:

On cherche les principes de COLBERT, *sur l'économie politique, & on les compare à sa conduite.*

DANS LA QUATRIÈME:

On parle de ses soins pour la Marine, les Arts, les Sciences & les Lettres, de sa mort, & de l'injustice de ses Contemporains.





ELOGE
DE JEAN-BAPTISTE
COLBERT.

Que j'aime à voir une Société, diſtinguée par ſes talens & par ſa renommée, rappeler à ſa Nation le ſouvenir de ſes grands Hommes, exciter l'Univers à les célébrer, marquer cette ſolemnité par un jour de triomphe, & faire retentir autour de leur tombeau les cris de la louange & de l'admiration!

C'étoit avec impatience que les François attendoient qu'on proclamât le nom de *Colbert*, & que la barrière fût ouverte à ſes admirateurs; il leur tardoit de publier ſa gloire, & de ma-

nifester à l'envi leur amour & leur reconnoissance.

Mais il est des hommes qu'il est plus aisé de célebrer, que de bien louer; qui n'ayant parlé au monde que par leurs actions, semblent avoir dédaigné de lui confier la chaîne de leurs pensées. Qu'il seroit présomptueux de vouloir la former! qu'il seroit téméraire de prétendre suivre ces grands hommes dans leurs vastes mouvemens, & d'oser associer son intelligence à leur génie!

Mais si nous ne pouvons pas atteindre à la hauteur des desseins de *Colbert*, nous connoissons ses bienfaits: ils préteront un langage à notre reconnoissance.

PREMIÈRE PARTIE.

Suivons-le quelques instans dans les premiers pas de sa vie. C'est le privilége de ses pareils de jeter de l'intérêt jusques sur leur berceau, & d'entrainer sur leurs traces, dès qu'ils se montrent dans la carrière.

Laissons ces serviteurs de la vanité des hommes, les Généalogistes, faire des recherches sur la famille de *Colbert*. Quelque fameux qu'eussent été ses ancêtres, il les illustreroit par l'éclat de sa gloire, & les regards du monde s'arrêteroient à lui.

Colbert eut de bonne heure le ſentiment de ſes forces. Dans l'âge où le tumulte des ſens diſtrait des grandes penſées, & où les plaiſirs de la jeuneſſe, en raſſemblant ſur nous toute notre attention, ſemblent borner l'univers à notre individu, *Colbert* s'occupoit d'être utile à la ſociété. Il préparoit, par l'inſtruction, de l'aliment à ſon génie, & il voyageoit pour approfondir les objets de l'économie politique qui exerçoient deja ſa méditation.

Mazarin fut le premier qui apperçut *Colbert*, & qui s'empara de ſes talens. Mazarin, ne ambitieux, mais à qui la nature avoit refuſé ces grandes qualités, qui ſubjuguent l'opinion & entraînent la voix publique, avoit porté toute ſon intelligence vers l'étude des hommes, ſe flattant de ſuppléer, par une connoiſſance déliée des caractères, à l'impuiſſance où il étoit de ſoumettre les eſprits par de grandes choſes.

Colbert réuniſſoit des qualités précieuſes pour ceux qui gouvernent. Intelligent & laborieux, il pouvoit ſervir la gloire du Miniſtre; diſcret & modeſte, il la lui laiſſoit ſans partage.

Colbert fut admis de bonne heure aux ſecrets de l'adminiſtration. Il n'en abuſa point; il ne fit jamais une vaine parade de ſon crédit. Une réſerve profonde, une diſcrétion impénétrable, diſtinguèrent ſes plus jeunes ans. Ces qualités à

cet âge appartiennent presque toujours à un grand caractère; elles ne sont point encore l'effet de la défiance, ce malheureux présent des années. Dans ces beaux jours de la vie, où le cœur du jeune homme croit trouver par-tout l'honneur & la fidélité, quand il retient son secret, quand il refuse de satisfaire à la vaine curiosité, c'est par l'effet d'un noble sentiment, c'est parce qu'il croit avoir en lui-même d'autres moyens pour séduire, d'autres forces pour dominer.

A vingt-neuf ans, *Colbert* fut nommé Conseiller d'Etat; & Mazarin, après l'avoir éprouvé pendant sa vie, lui rendit, en mourant, un hommage éclatant. Dans ce moment terrible, où l'éternité qui s'ouvre à nos yeux étouffe nos passions, & nous presse de dévouer un dernier instant à la justice & à la vérité, Mazarin adressa ces paroles à Louis XIV.: *Sire, je vous dois tout, mais je crois m'acquitter en partie, en vous donnant Colbert:* témoignage honorable & vérité touchante! Oui, Monarques du monde, le plus beau don, le seul que l'on puisse vous faire, c'est un homme capable de comprendre les devoirs du Trône, & digne de les partager. Souvent vous le cherchez en vain; souvent, fier de lui-même, il se dérobe à vos yeux. L'austérité de la vertu, le noble orgueil du génie, éloignent

quelquefois des ſentiers de la Cour. Il eſt une ſorte de caractères qui ne veulent rien devoir qu'à leur propre grandeur, & qui mépriſent les honneurs qu'il faut obtenir par l'adreſſe.

Mais Louis àimoit les grands Hommes & les recherchoit. Son ame fière & ſuperbe ne pouvoit ni s'en étonner ni les méconnoître. Il ſentit le mérite de *Colbert ;* paſſionné pour la gloire, il l'invironna de ſon amour & de ſa faveur, & il le défendit contre les piéges de l'envie & les attaques de la haine.

A la mort de Mazarin, Fouquet gouvernoit les Finances. Noble, généreux & facile, il adminiſtroit la fortune de l'Etat, comme il conduiſoit la ſienne. Mais l'aimable abandon d'une ame ſenſible, qui ſuffit au charme de la vie privée, n'eſt pas la vertu d'un homme public : & telle eſt peut-être la condition malheureuſe des grandes places ; c'eſt qu'en même temps qu'une ame ardente & paſſionnée eſt l'unique ſource des belles actions ; il faut dans un homme d'Etat que les premiers mouvemens de cette ame ſe tournent contre lui-même, en tempérant l'énergie de ſes ſentimens habituels, en le ſéparant, en quelque manière, de ſes affections, pour le livrer tout entier à cet objet profond d'amour & de méditation, l'ordre & le bien public ; dure épreuve pour un homme ſenſible, qui ſe voit contraint

d'échanger les jouissances d'un cœur libre d'aimer ou de haïr, contre la servitude du devoir, & la satisfaction raisonnée qui naît de l'accomplissement de ses loix.

Fouquet étoit bien loin de cette force d'ame. La foiblesse de son caractère rendit ses talens inutiles; il sentit bientôt le fardeau du Ministère, & crut s'en soulager, en détournant les yeux des devoirs qu'il impose, marche ordinaire des hommes médiocres, qui ne pouvant atteindre à la hauteur d'une grande place, la rabaissent à leur niveau, & se contentent d'en faire un instrument de leurs goûts & de leurs passions.

Fouquet, caressé par les Courtisans, chéri de ses amis, se reposoit sur leur zèle; mais le désordre étoit à son comble. L'administration de Mazarin & de longues négligences avoient accumulé les abus; la voix lente, mais puissante du malheur des Peuples se faisoit entendre, & les Finances bouleversées demandoient un Restaurateur.

Ce petit nombre d'hommes, qui regardent & qui jugent, & dont l'opinion fait le mouvement public, avoient les yeux fixés sur *Colbert*: Louis n'hésita point à lui confier l'administration générale des Finances du Royaume.

Quel emploi! quels devoirs! Si l'homme nous l'avons estimé dans notre orgueil, l'homme est

l'image de Dieu sur la terre, celui qui peut avec plus de motifs prétendre à cet auguste titre, c'est, après le Monarque, l'Administrateur des Finances d'un grand Etat. Comme le Maître du monde, il doit gouverner sans effort & sans paroître; ainsi que l'Etre suprême fait servir le mouvement à l'harmonie de l'univers, il doit diriger les passions vers la force & la félicité publiques. C'est lui qui doit rassembler en sa pensée les droits de l'homme & ceux d'une Nation, ce qu'il faut à l'un pour son bonheur, ce que l'autre exige pour sa defense; c'est lui qui doit être le médiateur entre l'intérêt personnel qui se refuse à l'impôt, & les besoins de la Société qui le reclament. On peut le dire: dans la constitution actuelle des Sociétés, c'est à l'administration des Finances que toutes les parties du Gouvernement se rapportent & s'enchaînent; c'est elle qui doit indiquer à la Marine & à la Guerre la portion de richesses qu'on peut consacrer à la force; c'est elle qui doit enseigner à la Politique le langage qui sera d'accord avec sa puissance; c'est elle enfin qui enveloppe dans ses soins les intérêts de tout un Peuple: car c'est par une juste mesure & une intelligente application des impôts, qu'ils accompagnent l'industrie, sans la combattre, & que le travail s'unit au bonheur; & c'est par une sage distribution des dépenses, que le tribut du citoyen

remplit ſa deſtination, & lui retourne en accroiſſement de ſûreté, d'ordre & de tranquillité.

O quelle éminente & redoutable fonction que celle où l'on peut ſe dire: tous les ſentimens de mon cœur, tous les mouvemens de ma penſée, tous les inſtans de ma vie, peuvent nuire ou ſervir au bonheur de vingt millions d'hommes, & préparer la ruine ou la proſpérité de la race future!

Mais plus ces fonctions ſont grandes, plus les qualités qu'elles exigent ſont étendues. Parcourons-les un inſtant, ſi nous le pouvons, avant de parler de l'adminiſtration de *Colbert.* Nous connoîtrons ce qu'il étoit, en cherchant ce qu'il devoit être. Pour faire admirer un grand Miniſtre, quelque ſupérieur qu'il ſoit, il faut encore uſer d'adreſſe avec la foibleſſe & la malice humaine; il faut peut-être préſenter ſes qualités ſéparées de ſon nom & de ſa perſonne: car les plus grandes perfections ceſſent de nous étonner, quand nous les contemplons dans un homme: le rapport phyſique que nous nous ſentons avec lui, détruit notre reſpect, & nous ne croyons point à la grandeur de ce qui nous reſſemble. *)

*) L'orgueil que nos qualités nous inſpirent ne nous engage pas toujours à honorer ces mêmes qualités dans les autres; notre orgueil eſt, en quelque manière, individuel; il ne tient qu'à un ſentiment de propriété: mais foibles & timides au fond de notre cœur, nous avons rarement l'orgueil de notre eſpèce.

En méditant sur les qualités nécessaires à un Administrateur des Finances, voici les premières réflexions qui se présentent à mon esprit.

La sensibilité lui donne le desir d'être utile aux hommes : la vertu lui en fait un devoir, le génie lui en ouvre les moyens : le caractère les met en usage ; & la connoissance des hommes adapte ces moyens à leurs passions & à leurs foiblesses.

La sensibilité qu'on lui demande n'est pas cette sensibilité commune, qui s'agite à l'aspect d'un misérable, & qui se calme en détournant la vûe ; mais une sensibilité vaste, durable & profonde, capable de l'unir au bonheur de tout un Peuple, qui présente à ses yeux le pauvre obscur au fond d'une Province, qui lui fait entendre ses cris, qui lui montre ses larmes ; qui, dans l'immensité d'un grand Royaume, anéantit les distances qui le séparent des malheureux, & range autour de lui, par la pensée, tous ceux auxquels il peut faire du bien.

La vertu nécessaire à un Administrateur des Finances, n'est fixée par aucune borne : à chaque instant le bien public lui demande le sacrifice de son intérêt, de ses affections, & même de sa gloire. Il faut qu'il soit poursuivi par cette pensée, que la bienfaisance d'un homme d'Etat est une justice inébranlable, que cette justice fait le bonheur d'un Peuple, & la faveur celui d'un seul

homme; il faut qu'il ſoit entraîné vers ces principes, ou par un heureux inſtinct, ou par une méditation profonde ſur les loix de la Société, ou par un mouvement plus grand, plus rapide & plus impétueux, par l'idée d'un Dieu qui tient entre ſes mains les premiers anneaux de cette vaſte chaîne, qui nous a permis d'entrevoir l'harmonie de l'univers, & qui dans cet exemple magnifique nous donnant une idée de l'ordre, nous excite à l'obſerver, par l'ardent deſir de lui plaire.

Les facultés de l'eſprit qui doivent former le génie de l'Adminiſtrateur ſont tellement étendues & diverſifiées, qu'elles ſemblent pour ainſi dire hors de la domination de la langue.

Il faut, pour s'en faire une idée, réunir l'étendue à la profondeur, la facilité à l'exactitude, la rapidité à la juſteſſe, la ſagacité à la force, l'immenſité à la meſure.

Auſſi, devant l'eſprit d'adminiſtration, tous les autres diſparoiſſent. L'eſprit de ſociété ſe borne à conſidérer les objets ſucceſſivement, ſous différentes faces, & par des rapports ingénieux, mais prochains. Il faut que cet eſprit ne préſente que des combinaiſons ſimples, afin qu'elles ſoient proportionnées à l'attention d'un inſtant qui doit les appercevoir. L'eſprit d'adminiſtration eſt bien d'une autre trempe; les objets qu'il doit en-

enchaîner, les rapports qu'il doit saisir, sont à grande distance; c'est à l'hommage des Nations & des siècles qu'il doit prétendre, & c'est à l'étendue de leurs lumières qu'il doit proportionner ses combinaisons. Aussi, l'homme, doué de cet esprit, peut avoir presque seul la conscience de ses forces; il ne peut conduire les autres jusques aux bornes de ce qu'il voit, & sa grandeur est une grandeur inconnue: souvent du moins le secret n'en est confié qu'à la succession des âges. Le Temps & la Postérité, ce sont-là ses seuls Juges.

L'esprit de méditation, à qui nous devons tant de découvertes dans les sciences & dans la morale, ne peut pas non plus nous donner une idée du génie de l'Administrateur. Cet esprit s'étend fort loin, sans doute, & ses bornes ne sont pas connues; mais il s'avance pas à pas: c'est de chaînons en chaînons qu'il atteint à la vérité. Le génie d'administration ne marche point ainsi: il faut qu'il embrasse à la fois tous les objets de son attention; il faut qu'il découvre, d'un seul regard, le but & les moyens, les rapports & les contrariétés, les ressources & les obstacles; il faut, pour ainsi dire, que l'univers se déploie devant lui. Il est quelques principes qui s'enchaînent, mais ils fléchissent à l'applica-

tion: les circonſtances, le temps, tout les modifie. C'eſt le coup d'œil, donné par la nature, qui en fixe la meſure; & pour ce coup d'œil, il n'eſt point de leçons, il n'eſt point de loix écrites; elles naiſſent & meurent dans l'ame des grands Hommes.

Un Adminiſtrateur des Finances, doué des heureuſes qualités dont nous venons de parler, ſoumet à ſon intelligence tous les objets de ſon attention. Mais la puiſſance de l'homme, bornée par la nature, le met dans la néceſſité d'avoir recours à ſes ſemblables pour l'exécution de ſes deſſeins. Si les hommes ſont les inſtrumens de ſa penſée, il doit les connoître, & les diſcerner. Confondus par des formes ſemblables, ils trompent facilement la médiocrité qui les prend & les emploie au haſard, ou qui ne les diſtingue que par des maſſes frappantes, & par les inſtructions tardives de l'expérience. Mais chaque jour eſt précieux à l'homme chargé du bonheur des Peuples; il ne lui eſt pas permis de n'être éclairé que par ſes fautes. Il faut donc qu'il ait ce tact auſſi fin que rapide; ce talent de connoître les hommes, & de les diſtinguer par des nuances fugitives, plus ſubtiles que l'expreſſion; cet art de ſurprendre leur caractère, lorſqu'ils parlent & lorſqu'ils écoutent; cette promptitude à les ſaiſir juſques dans leur hypocriſie & dans leur diſſimu-

lation, & lorſqu'ils cherchent à lui plaire, & lorſqu'ils veulent le tromper. Habile ſur-tout à diſtinguer ce qu'ils ſont de ce qu'ils croyent être, il n'eſt point ſurpris par leur opinion. L'homme ſe connoît rarement; s'il eſt borné dans ſes moyens, il l'eſt auſſi dans ſa vûe, & cette proportion lui donne de l'audace; il s'avance avec confiance. L'Adminiſtrateur éclairé le juge, & le met à ſa place; il n'exige de lui ni ce qu'il offre, ni ce qu'il promet, mais ce qu'on peut en attendre.

Mais toutes les grandes qualités dont nous venons de parler ſeroient encore inſuffiſantes, ſans celle qui donne de la vie à toutes les autres, & qu'il me reſte à nommer, c'eſt le caractère.

J'entends, par le caractère, cette puiſſance de l'ame, cette force inconnue, qui ſemble unir, par une flamme inviſible, le mouvement à la volonté, & la volonté à-la penſée. Différent de l'eſprit, qui s'accroît par l'inſtruction, & qui s'enrichit par les idées des autres, le caractère ne doit ſa force qu'à la nature; il ne ſe prend ni ne s'inſpire; il ne ſe donne ni ne ſe communique. C'eſt par lui cependant que la vertu eſt active, & que le génie eſt bienfaiſant. Oui, c'eſt le caractère qui traduit les hautes penſées en grandes actions, par la conſtance dans le vouloir, & la fermeté

dans les desseins. C'est par lui que l'homme s'élève, & qu'il atteint à sa véritable grandeur, au pouvoir d'agir & de faire, de poursuivre & d'exécuter, de resister & de vaincre.

Que tous ces hommes médiocres qui desirent avec tant d'ardeur que cette place soit vacante, & qui se présentent avec tant de confiance pour la remplir, se soulèvent un moment, & mesurent des yeux ces immenses proportions qui doivent former un grand Administrateur, & qu'ils se regardent ensuite: nouveaux Phaëtons, qui se disputent le char du soleil pour embraser le monde, au lieu de l'éclairer.

Mais ici s'élève une clameur qui me ramène à mon sujet. Quel homme, demande-t'on, peut atteindre à ces perfections, quel homme en approcha jamais? *Colbert.*

SECONDE PARTIE.

Depuis la mort de Sully, qui avoit montré ce que peuvent la vertu, l'esprit juste, & la fermeté dans l'administration des Finances, cette partie essentielle du Gouvernement avoit été continuellement négligée. Richelieu, entièrement occupé d'affermir l'autorité Royale, & d'étendre au dehors la puissance de son Maître, n'avoit pas appliqué son génie à cet important objet: la minorité

de Louis XIV., les guerres de la Fronde, l'eſprit & le caractère de Mazarin, avoient porté le désordre à ſon comble.

On recevoit ſans règle, & l'on dépenſoit ſans meſure. A tous les beſoins ordinaires, ſe joignoit, dans un temps de factions, le prix des devoirs dont on demandoit le ſacrifice; il falloit ſuppléer, par l'affoibliſſement des caractères, au défaut de vigueur dans l'adminiſtration? il falloit entraîner, par des intérêts particuliers, ceux qu'on ne pouvoit contenir par l'ordre public, & rabaiſſer par la corruption ceux qu'on ne pouvoit plus dominer par des vertus. Au milieu de ces efforts de la foibleſſe, le Miniſtre, incertain de ſa place, ſacrifioit la force future aux reſſources d'un inſtant. Chaque ſubalterne, ſuivant cet exemple, cherchoit à profiter des circonſtances; & les Financiers, que leur éducation n'avoit pas encore mêlés dans la Société, incertains d'obtenir de la conſidération, n'écoutoient que leur cupidité; ils achetoient le crédit, & le crédit les défendoit. Dans ce déſordre, où toute penſée profonde pèſe à l'Adminiſtrateur, parce qu'elle l'arrête trop longtemps ſur ſes fautes ou ſur ſa foibleſſe, on n'avoit aucune prévoyance. A meſure qu'on appercevoit de nouveaux beſoins, on établiſſoit de nouveaux impôts; on les négocioit aux Traitans, & les

yeux fixés sur l'argent qu'on recevoit, on détournoit son attention de l'avenir. L'aveuglement étoit si grand, qu'à mesure que les impôts s'accroissoient, la recette du Trésor Royal étoit diminuée: étrange position, qui annonçoit à la fois & l'ignorance des Administrateurs & la ruine du Royaume!

Tel étoit l'état des affaires, lorsque *Colbert* fut chargé des Finances. Il opposa d'abord son caractère & son esprit d'ordre à cette espèce de brigandage. Il défendit sans relâche la chose publique contre l'intérêt particulier, la Société contre l'individu, & l'avenir contre le présent. Il ordonna des règles si simples de comptabilité, & il en poursuivit l'observation avec tant de sévérité, que les plus grands abus ne tardèrent pas à disparoître.

Sous Mazarin, on suppléoit à l'insuffisance des moyens réels par des promesses qu'on ne pouvoit pas remplir. *Colbert*, avant de s'engager, approfondissoit ses ressources. La majesté de la vérité est présente au cœur d'un grand Homme, & l'Administrateur politique en connoît l'importance; il sait que lorsqu'une promesse devient une action réelle par la confiance, les richesses d'un Etat s'augmentent, parce qu'il ne faut plus autant de monnoies pour faire fon-

ctions de gages entre les hommes; & la portion d'argent qui n'est plus nécessaire à cet usage s'applique à des emplois féconds, & devient par la reproduction une source de nouveaux biens.

Colbert, persuadé que les impôts n'ont pour but que le bonheur & la défense de la Société, n'eut garde d'enrichir les Caisses Royales aux dépens de la richesse publique. Il considéroit le bonheur & l'amour des Peuples comme un trésor assuré, & il se plaisoit à en faire le dépôt de ses ressources.

Il examina les divers impôts qui subsistoient; il les modifia, & les diminua considérablement; mais il le fit avec tant de justesse & de sagacité, qu'en dégageant l'Industrie, le Commerce & l'Agriculture des poids immenses qui arrêtoient leur mouvement, la recette du Prince fut augmentée.

Un autre obstacle à la circulation venoit du grand nombre de péages qu'on avoit établis; la France en étoit couverte; leur multiplicité tendoit des piéges à l'innocence, & présentoit des tentations continuelles à la cupidité vigilante. Cet arrangement parut à *Colbert* également nuisible aux Finances & préjudiciable aux mœurs. La communication étoit gênée, le Commerce

embarraſſé; & dans le même temps, ces appâts continuels excitoient les Marchands à la fraude, & dépravoient le génie du Commerce, dont la baſe eſt la bonne foi. Toute la Nation même, rebutée par ces exactions continuelles, perdoit de vûe la ſage & reſpectable origine des tributs; elle ceſſoit de les enviſager comme le juſte concours que les membres d'une Société doivent à ſon maintien & à ſa défenſe: triſte effet d'une adminiſtration inconſidérée, qui fait des droits du Prince un objet de haine, & convertit en ennemis ceux qui les recueillent en ſon nom!

Colbert tempéra ces abus, en aboliſſant la plus grande partie de ces péages, & conſervant les Douanes aux entrées du Royaume, qui, en même temps qu'elles ſont un objet de revenu, ſervent à contrebalancer les loix prohibitives des autres Nations, & à défendre les produits de l'Induſtrie Françoiſe contre la concurrence étrangère.

Il reſſentit vivement les oppoſitions conſtantes de quelques Provinces, qui mirent obſtacle à la perfection de ſes deſſeins. Ces utiles arrangemens ſont conſacrés dans un Edit célèbre. *) Le préambule eſt noble & touchant. *Colbert* fit preſque toujours parler Louis XIV. en père plu-

*) De Septembre 1664.

tôt qu'en Roi, parce qu'il l'eſtimoit encore plus grand par ſes bienfaits que par ſa puiſſance.

En même temps que ce Miniſtre établiſſoit un ordre rigoureux dans les recettes, il examinoit avec ſcrupule toutes les parties des dépenſes. Celles qui étoient inutiles au bien de la Société, lui paroiſſoient une diſtribution injuſte; il combattoit contr'elles; il ne vouloit conſerver que les dépenſes qui aſſuroient la paix, l'ordre & la défenſe du Royaume. Il n'eut ni cette petite économie qui décourage les talens, ni cette prodigalité qui excite les vices.

Il eſt vrai cependant qu'il ne fut point indifférent à l'éclat de la Cour & à la pompe du Trône: ſans doute qu'il la croyoit néceſſaire pour dominer cette multitude, qui ne juge que par les ſens, & pour attirer au Souverain ce reſpect rapide qui fait partie de ſa force; mais il veilla toujours comme un gardien fidelle ſur cette foule d'abus & d'intérêts perſonnels qui viennent ſe ranger entre le but & les moyens, qui s'attachent aux diſtractions de l'Adminiſtrateur, qui ſe fortifient dans le trouble, & s'accroiſſent dans le déſordre; comme on voit ces monſtres de mer ſuivre un vaiſſeau dans ſa route, profiter de la négligence des matelots, & attendre avec avidité

que les tempêtes & les orages leur livrent de nouvelles proies.

Par ces divers arrangemens, *Colbert* n'avoit encore déployé que la justesse de son esprit & la fermeté de son caractère. Il fit connoître son génie en s'occupant des objets qui constituent la richesse & la puissance d'un Etat.

C'est à lui que nous devons les premières lumières sur cet important objet. Les Ecrivains sont venus ensuite; ils ont mis en systême ce qu'il avoit indiqué par sa conduite, & quelquefois ils ne l'ont pas nommé; car telle est, s'il m'est permis de le dire, l'insolence de la parole, qu'excitée & conduite par les actions d'un grand Homme, elle méconnoit son guide, & lui refuse le partage de la gloire qu'elle réclame & des honneurs qu'elle reçoit. Sans doute il eut besoin d'élever ses réflexions vers les premiers principes de la Société, pour ne point s'égarer dans sa route. Essayons de les apercevoir; marchons à la lumière de ses actions; que leur éclat nous guide, & s'il se peut, nous approche de sa pensée.

TROISIÈME PARTIE.

Augmenter la force publique sans nuire au bonheur des particuliers, voilà peut-être le but de l'administration des Finances.

Ce but eſt grand, ſans doute, mais il eſt difficile à remplir; car les moyens qui conſtituent la puiſſance de la Société, contrarient ſouvent le bonheur de ſes membres: l'une demande des ſacrifices, l'autre ne veut que des jouiſſances.

L'Adminiſtrateur tempère ces oppoſitions, ſans pouvoir les détruire, & ſes ſuccès ſont annoncés par l'accroiſſement de la population: car elle naît du bonheur, & c'eſt elle qui produit la force.

C'eſt à la faveur d'une aiſance générale, que les hommes ſe multiplient; & c'eſt par le reſpect du Souverain pour leurs libertés & leurs propriétés, qu'ils s'attachent à la Société qui les a vu naître, qu'ils la ſervent, qu'ils la défendent, & qu'ils lui rendent, dans leur force, ce qu'ils ont reçu d'elle dans leur foibleſſe.

Les beſoins continuels de l'homme, qui ne peuvent être ſatisfaits que par la fécondité renaiſſante de la terre, nous ont appris de bonne heure que la baſe eſſentielle de la population étoit l'Agriculture; elle en ſeroit même l'unique ſource dans une Société où les biens de la terre ſeroient recueillis en commun, & partagés également. Mais par l'effet des loix de la propriété, il eſt encore d'autres circonſtances qui concourent à l'accroiſſement de la population d'un Etat;

car un propriétaire, après avoir nourri ceux qui ont cultivé ſa terre, & après avoir payé les impôts à la Société, demeure poſſeſſeur d'une ſomme conſidérable de ſubſiſtances; & l'homme ne donnant rien pour rien, cet amas de fruits, en ſes mains, ne deviendra la nourriture de ſes compatriotes qu'autant que, par leur travail & leur induſtrie, ils pourront lui préſenter des échanges agréables & de nouvelles jouiſſances.

C'eſt ici qu'on découvre le ſervice important que rendent les Métiers, les Arts & les Manufactures; ils augmentent la population, en arrêtant ſans contrainte les excédens de ſubſiſtance que les Propriétaires tiennent dans leurs mains, & dont ils ont le droit de diſpoſer à leur gré.

Cependant ſi ces Manufactures n'étoient agréables qu'aux membres de la Société où elles exiſtent, leur utilité ſeroit imparfaite; car les propriétaires qui deſireroient des productions d'un autre pays, conſacreroient encore à les acquérir une partie des denrées de néceſſité dont ils ſont les maîtres: ce qui ne ſera plus néceſſaire, ſi ces Manufactures peuvent plaire aux Nations étrangères & deviennent un objet d'échange.

Mais les hommes, occupés des Arts, des Manufactures, & de la culture des Terres, livrant à cet objet toute leur attention, & ne vivant que de leur travail, ont beſoin d'en recevoir le prix

chaque jour, & ne peuvent pas se détourner de leurs occupations pour chercher loin d'eux des acheteurs.

C'est ici que se présente la fonction des Négocians, & son importance. Leurs moyens, toujours prêts, répondent aux besoins journaliers de l'Industrie; & leur active intelligence, excitée par l'intérêt personnel, défend dans les échanges les productions nationales contre celles des Etrangers. Ardens Négociateurs, ils les portent au bout de l'univers, & ils observent sans cesse & les lieux & les temps qui leur sont favorables.

Voilà donc l'Agriculture, les Manufactures & le Commerce qui semblent former une chaîne de bienfaits, & s'unir pour étendre la population & multiplier les jouissances. L'Agriculture fait naître les subsistances, les Manufactures les retiennent, les font servir en entier à la population nationale, & le Commerce, par ses capitaux & son intelligence, favorise à la fois les produits de la Terre & ceux de l'Industrie.

Si ces principes étoient vrais, que deviendroient ces reproches contre *Colbert*, si souvent répétés depuis quelque temps?

Il a desservi, dit-on, l'Agriculture, en favorisant les Manufactures; il a pris les branches pour le tronc, & les effets pour les causes.

Certes, je ne croirai pas facilement à cette erreur grossière de la part d'un grand Homme, & j'appelle d'une sentence destructive de sa gloire. Instruits par ses actions, guidés par ses principes, nous venons d'apercevoir au contraire que la culture des Terres, les Manufactures & le Commerce, ne sont point des fonctions rivales, mais qu'elles s'entr'aident mutuellement & concourent au même but.

Jetons maitenant un coup d'œil rapide sur la manière dont *Colbert* a favorisé ces trois sources importantes de la prospérité du Royaume.

L'Agriculture est la plus essentielle & la plus nécessaire. Aussi, l'Administrateur éternel, en ordonnant à la terre de multiplier la semence dans son sein, & de déployer au temps des moissons ses nouvelles richesses, semble n'avoir voulu confier qu'à ses soins paternels & les sources de la vie, & la reproduction des biens qui l'entretiennent & la multiplient.

Cette heureuse fécondité devient un garant de l'Agriculture, par-tout où les passions des hommes ne s'opposent pas à son progrès.

Mais dans l'état de Société, les récoltes étant destinées à nourrir les Cultivateurs, à acquitter les impôts, à payer le prix des premières avances, & à procurer enfin des jouissances aux Propriétaires de la terre; lorsqu'il n'y a pas une juste

proportion entre ces divers intérêts, l'Agriculture est négligée & ses progrès sont retardés.

Ces différens rapports eussent été faciles à déterminer dans tous les temps, si les droits que le Cultivateur, le Prêteur & le Souverain exercent contre la propriété, eussent toujours été satisfaits avec les fruits mêmes de la terre.

Mais l'introduction des Monnoies, comme mesure de toutes les valeurs, a rendu les erreurs d'administration plus faciles, en faisant naître des disproportions plus ou moins permanentes dans les rapports dont nous venons de parler.

C'est donc sur ces différens objets, c'est sur ces proportions importantes, que l'Administrateur, occupé de favoriser l'Agriculture, doit fixer continuellement ses regards; & c'est encore la conduite de *Colbert* qui nous l'enseigne. Il diminua considérablement les impôts sur les terres, & principalement les Tailles qui affectent les Cultivateurs les plus pauvres. Il tempéra la rigueur des saisies qu'elles occasionnent; car il ne vouloit pas que le malheur fût puni par l'impuissance de le réparer. Convaincu que rien n'est plus insupportable à l'homme que le caprice des autorités subalternes, il voulut y soustraire cet impôt par des réglemens uniformes, & il desira de le fixer d'une manière invariable, en le proportionnant à la terre, par un cadastre général. On re-

grette que ces vues bienfaiſantes n'aient pas été remplies. L'incertitude du Cultivateur, ſur le tribut qu'on lui demandera, devient un des plus grands maux de ſa vie; il eſt ſans ceſſe tourmenté ou par l'injuſtice qu'il éprouve, ou par celle qu'il ſoupçonne: heureux celui qui pourra le délivrer de cette peine renaiſſante, & qui lui permettra de révéler ſans crainte & les faveurs du Ciel & les ſuccès de ſon induſtrie!

La plupart des grands chemins étoient impraticables: *Colbert* aperçut leur importance; il les fit réparer, & il ordonna qu'on ouvrît de nouvelles routes. Ce n'eſt point lui qui imagina d'y ſubvenir par des corvées: impôt particulier ſur la claſſe d'hommes qui auroit le plus beſoin de ſoulagement; impôt inégal en lui-même, parce qu'il ſe prélève en journées, & que le prix du temps varie ſelon les degrés d'induſtrie; impôt qui bleſſe enfin, parce qu'il donne à l'homme l'apparence d'un eſclave, en l'obligeant à payer en travail ce qu'il voudroit acquitter en argent, cette image de la propriété.

Colbert étendit ſes vues plus loin; il ſentit que des Canaux rendroient les communications plus faciles, & reſtitueroient à la culture des grains & à la population une partie de ces nombreux

arpens

arpens qu'il faut consacrer à la nourriture des animaux nécessaires aux transports par terre.

Aussi-tôt le superbe Canal de Languedoc est entrepris; & par une route ouverte au milieu des terres de la France, l'Océan vient s'unir à la Méditerranée. En même temps, on destine à d'autres Provinces de semblables bienfaits, & le Canal de Bourgogne est projeté.

Louable destination des impôts! bel usage de la puissance! elle unit les forces de la Société pour son propre bonheur, & pour celui des générations à venir.

Ces chemins réparés, ces Canaux entrepris, furent sans doute un service important rendu à l'Agriculture.

Les emplois d'argent que la Finance avoit offerts à la cupidité nationale, sous les précédens ministères, & la multitude de charges & de priviléges que des besoins continuels avoient fait naître, attiroient à Paris tout l'argent du Royaume; *Colbert* ne tarda pas à fermer ces nombreuses portes ouvertes à l'usure & à l'avarice; il restreignit les prérogatives usurpées par les charges; il abolit une multitude de priviléges établis par la faveur & par l'intrigue; il diminua les profits des affaires de Finances, & les rendit plus rares; il fixa d'une manière positive les droits d'une

quantité de créances publiques acquises abusivement, & qui se négocioient à des prix proportionnés; il assura le paiement des intérêts avec tant de sagesse, qu'on ne demanda plus, en trafiquant ces créances, le prix du péril qu'on y croyoit attaché.

Tous ces arrangemens firent baisser rapidement le prix de l'argent. Les Capitalistes, las d'attendre inutilement des placemens usuraires, dirigèrent une partie de leurs moyens vers le Commerce & vers les Campagnes, & les Propriétaires des terres trouvèrent du secours à des prix modérés. Ce fut sans doute un nouveau bienfait de *Colbert* envers l'Agriculture.

Enfin en étendant & ranimant, comme il le fit, la Marine, la Pêche, le Commerce, les Colonies, les Arts & les Manufactures, il présentoit à la terre de nouveaux hommes à nourrir, & aux Propriétaires de nouveaux objets de jouissance & d'émulation.

Voilà pourtant ce qu'a fait pour l'Agriculture ce *Colbert*, accusé d'en avoir ignoré l'importance. Mais, dit-on, il n'a pas permis dans tous les temps la sortie des bleds, sans mesure & sans limite. Il n'a donc pas senti que la liberté est l'ame du Commerce; il n'a donc pas connu les effets invincibles de la concurrence; il n'a donc pas aperçu la puissance de l'intérêt personnel.

On ne croira point que ces principes fussent étrangers à *Colbert*; mais il les avoit observés avec cet esprit de sagesse, avec cette perception fine & sûre d'elle-même, traits distinctifs d'un homme supèrieur.

Il avoit considéré ce qu'étoit la France au milieu de l'Europe. La fertilité variée de son sol, ses côtes baignées par la Mer, la douceur de son climat, l'intelligente industrie de ses habitans, leur sensibilité douce & sociale, tout annonçoit un pays favorisé du Ciel, & qui pouvoit parvenir à la plus grande population. Mais l'ignorance des gouvernemens met souvent obstacle aux bienfaits de la nature. Nous voyons encore des Nations agricoles échanger leurs bleds, ce germe de nouveaux hommes, contre des travaux qu'elles pourroient encourager chez elles; & sur un sol fertile, des Africains ignorans & barbares ne connoissent encore d'autre emploi des hommes que le trafic infame de leur liberté; car l'habitude la plus déraisonnable & la plus stupide a souvent besoin d'être rompue par un Administrateur éclairé; & tandis que l'homme, isolé par son intérêt, adapte ses projets à sa courte carrière, l'Administrateur, ce représentant d'une Société qui se renouvelle sans cesse, apprend à la considérer comme une plante éternelle, & proportionne ses des-

ſeins & ſes bienfaits à cette immenſe durée ; il ne crée pas une nouvelle nature, mais il lui tend la main, mais il preſſe les hommes de jouir de ſes bienfaits.

Ce fut le mérite de *Colbert.* Nous nourriſſions de nos bleds les Etrangers, pour obtenir le travail de leurs mains. Nous nous ſervions d'eux pour nos pêches & pour nos tranſports maritimes. Nous augmentions leur population ; nous retardions la nôtre, & nous rendions nos jouiſſances moins nombreuſes & plus difficiles.

Colbert ſentit que ſa Nation, par ſon induſtrie & par l'échange de ſes denrées de luxe, pouvoit obtenir toutes les productions étrangères qui lui ſeroient agréables ; auſſi-tôt il conçut le deſſein de profiter de ces heureuſes circonſtances, & d'élever la France au plus haut degré de proſpérité dont un pays ſoit ſuſceptible. C'eſt celui où toutes ſes terres ſont cultivées ; où, ſans impoſer de privations, ſans contrarier le bonheur, tous les grains ſont conſommés par les membres de la Société ; & où l'induſtrie, s'accroiſſant encore, procure par ſes travaux des droits ſur les ſubſiſtances des pays étrangers, & de nouveaux moyens d'augmenter la population.

Colbert crut que pour parvenir à ce but il ſuffiſoit de développer l'Induſtrie Françoiſe, & de réveiller les forces de ſa Nation. Mais il eût

échoué dans cette grande entreprise, si, en encourageant la population par de nouvelles Manufactures, si, en attirant en France des Ouvriers de toute espèce, il eût négligé le soin de les nourrir, & n'eût pas observé les nouveaux rapports qui pouvoient s'élever entre la récolte & la consommation des grains.

Il eût fait cependant une grande faute, si, se livrant avec exagération à l'accomplissement de ses desseins, il eût défendu la sortie des bleds dans les temps d'abondance & de superflu. Mais *Colbert* étoit bien éloigné de ces écarts des hommes ordinaires, qui, pressés de leur gloire, voudroient soumettre la nature à leur impatience & forcer la marche du temps. *Colbert* se faisoit rendre compte du produit des récoltes dans les diverses Provinces; il comparoit leur résultat aux besoins du Royaume; sur ce rapport, il permettoit, modéroit ou défendoit l'exportation des grains; & l'on voit que sous son ministère, elle fut très-souvent permise. *)

On reproche à *Colbert* de n'en avoir pas fixé les conditions par une Loi invariable & permanente. Mais peut-on présumer que ce Ministre, qui avoit soumis tant d'objets d'administration à

*) Il faisoit connoître, par un Edit, les intentions du Roi à cet égard.

des réglemens durables, eût négligé de déterminer de même les conditions de la ſortie des grains, s'il avoit cru que cette loi pût être faite avec ſageſſe? Que l'homme, réduit par ſa petiteſſe aux plaiſirs de la vanité, veuille tout rapporter à ſes déciſions, qu'il ſe complaiſe dans l'image renaiſſante de ſon autorité, je n'en ſuis point ſurpris; il ſe diſtrait de ſa médiocrité par la contemplation de ſon pouvoir: mais un grand Homme cherche d'autres plaiſirs; il aime à dominer les ſiècles à venir par une loi bienfaiſante; il y met ſa grandeur, il y place ſa gloire. Ainſi, n'en doutons point, ſi *Colbert* annonçoit chaque année la volonté du Souverain ſur l'exportation des grains, c'eſt qu'il ne croyoit pas qu'il y eût un moyen invariable d'en fixer les conditions avec ſageſſe; c'eſt qu'il ne voyoit pas quel étoit le ſigne éternel qui pourroit annoncer ſans mépriſe où commenceroit la ſortie du néceſſaire, où finiroit celle du ſuperflu. *)

Colbert ne ſavoit comment fixer ce point eſſentiel par une loi; car il ne croyoit pas que le prix des grains pût le faire connoître, parce que le prix eſt le réſultat d'une infinité de circonſtances; en même temps qu'il eſt réglé par l'abon-

*) Cependant, au milieu des Loix prohibitives, établies par d'autres Nations, cette condition ſeroit peut-être la ſeule à laquelle on dût ſoumettre, par une loi perpétuelle, l'exportation d'une denrée néceſſaire à la vie.

dance ou la rareté de la denrée, il eſt auſſi gouverné par l'abondance ou la rareté de l'argent, par les variations dans l'intérêt, par les beſoins plus ou moins preſſans de nos voiſins, par les erreurs & la cupidité des Marchands; enfin il eſt des circonſtances importantes que le prix ne peut pas exprimer, parce qu'elles ſont ignorées des acheteurs & des vendeurs, & que l'adminiſtration ſeule peut les aperçevoir. Telles ſont des loix prohibitives concertées au dehors, qui vont priver la Nation des reſſources auxquelles elle eſt habituée, & telles ſont ſur-tout les craintes d'une guerre qui troublera les communications, & qui dévaſtera les pays agricoles.

Colbert avoit auſſi réfléchi ſur la puiſſance de la liberté du Commerce & ſur celle de la concurrence; ces deux grands mots auxquels on veut réduire aujourd'hui toute la ſcience de l'adminiſtration des grains; car, ſans s'en apercevoir, on aime ces bienfaiteurs abſtraits qui diſpenſent de l'admiration & de la reconnoiſſance.

Colbert n'ignoroit pas ſans doute que cette concurrence, à qui l'on accorde tant de pouvoir, rétablit tôt ou tard le niveau qu'elle a dérangé; mais il ſavoit auſſi qu'elle n'y parvient qu'au bout d'un temps donné: intervalle indifférent & presque imperceptible lorſqu'il s'applique à des mar-

chandiſes de luxe ou de commodité, mais intervalle terrible lorſqu'il eſt queſtion d'une denrée dont on ne peut pas ſupporter la privation pendant un jour; où le doute ſeul eſt un danger, où l'inquiétude d'un moment peut agiter une Province, affoiblir les reſſorts de la confiance, & produire de plus grands maux encore.

Méditant enſuite ſur la liberté du Commerce, *Colbert* avoit ſenti que rien ne pouvoit égaler l'activité de l'intérêt perſonnel; ſoigneux d'ailleurs du bonheur des hommes, il n'avoit garde de les gêner inutilement, ni même pour un bien médiocre; car il ſavoit qu'une erreur volontaire nous vaut plus de plaiſir qu'une ſageſſe ordonnée; mais il avoit aperçu cependant que cette liberté n'étoit pas un guide infaillible, & il n'étoit point effrayé de lui impoſer une limite, quand le bien public demandoit une exception. C'eſt ainſi qu'en abandonnant à la liberté l'exportation des grains ſuperflus, il lui interdiſoit celle du néceſſaire, comme il eût refuſé de lui confier le commerce de l'air eſſentiel à la vie, s'il étoit à la diſpoſition de l'homme.

La libre exportation des grains eſt un droit de la propriété ſans doute; mais cette multitude d'hommes qui n'ont rien à échanger, qui ne veulent que du pain pour le prix de leur travail, & qui en naiſſant ont acquis le droit de vivre, ils

ont auſſi leurs titres. La Société eſt fondée ſur une douce réciprocité de conceſſions & de ſacrifices, & c'eſt par cette prudente harmonie que les hommes trouvent dans leur union, du bonheur, de la paix & de la ſûreté.

Nous avons été obligés de nous étendre un peu ſur les vues de *Colbert*, relativement à l'Agriculture, parce qu'elles ont été ſouvent attaquées de nos jours. Nous paſſerons plus rapidement ſur les autres parties de ſon adminiſtration, parce qu'on n'a point encore ceſſé de leur rendre juſtice.

On vit s'élever de toutes partes ſous ſon miniſtère de nouvelles occupations & de nouveaux objets d'induſtrie, par l'établiſſement d'un nombre infini de Manufactures; il exitoit les unes par des ſecours d'argent, les autres par des inſtructions priſes chez les Etrangers, quelquefois par des marques d'honneur, & toujours par cette attention & cet air d'intérêt qui ont tant de pouvoir de la part du Souverain ou de ſon Miniſtre, ſur une Nation ſenſible, & qu'on peut exciter par la vanité, par cette foibleſſe qu'on devroit appeler une vertu ſociale, puiſqu'en ſe nourriſſant d'opinion, elle met ſon bonheur entre les mains des autres, & forme entre les hommes une chaîne éternelle de rapports, de plaiſirs & de beſoins réciproques.

C'est aux soins de *Colbert* que nous devons les Manufactures renommées de Lyon, celles de Sedan, de Louviers, d'Elbeuf & d'Abbeville, celles des Glaces & des Gobelins, celles des Bas au métier & des Points à l'aiguille, & tant d'autres qui occupent aujourd'hui un nombre infini d'hommes, de femmes & d'enfans, & qui, en étendant la population, multiplient en même temps les jouissances.

Pour exciter l'établissement de ces Manufactures, il fut obligé d'établir quelques Loix prohibitives; mais c'étoient des institutions d'un père tendre, qui, connoissant l'industrie de ses enfans, les excite par de légères contraintes à recourir à leurs talens, & à connoître leurs propres forces.

En cherchant à augmenter la puissance nationale, on le voit sans cesse occupé du bonheur des citoyens; ce n'est point par des austérités ni par des privations durables qu'il veut conduire la France à sa splendeur, il sait qu'elle est appelée par la nature à des jouissances; il n'a garde de contrarier ses heureuses destinées: aussi lorsqu'il voit avec peine les Italiens nous fournir des étoffes d'or & d'argent, il n'ordonne point aux riches de s'en passer; mais il ne laisse entrer en France que les matières premières qui lui manquent, &

il charge l'intelligence nationale des les fabriques & de les mettre en œuvre.

Le goût du ſucre & du café devient plus général en Europe; il n'ordonne point qu'on renonce à ce plaiſir, mais il cherche à le ſatisfaire en augmentant la population; il fait des efforts pour étendre & vivifier les Colonies; il s'attache ſurtout à la plus importante de toutes, à celle de Saint-Domingue, dont il préſage la grandeur; il médite des loix pour les lier à la Métropole. La penſée de *Colbert* eſt par-tout, & l'activité de ce Miniſtre ſe montre en même temps; il n'aperçoit les obſtacles que pour les franchir, & les difficultés que pour les vaincre.

De nouveaux deſirs ſe manifeſtent; on veut des thés que nous donne la Chine, & des mouſſelines des Indes; il ne les défend point, mais il trace les moyens qui doivent nous les procurer avec économie.

Pour toutes les Manufactures l'Europe, il avoit eu ſoin de n'attirer en France que les matières premières, & de confier leur fabrication à l'Induſtrie Françoiſe: il agit différemment pour les ouvrages des Indes, parce qu'il aperçoit que les habitans de ces contrées ne vivent que de riz dont leur terrain abonde, & qu'un heureux climat & des mœurs ſimples les diſpenſent de tout autre

besoin. Dès-lors il sentit qu'il ne falloit pas être jaloux de leur travail, & lutter contre leur main-d'œuvre, mais en profiter avec intelligence.

En suivant les opérations de *Colbert*, on voit qu'il ne se livre aveuglément à aucun systême. On ne peut se lasser d'admirer son esprit de sagesse & de modération : par-tout il semble se jouer à l'avance de ces hommes de notre siècle, qui outrent toutes les maximes générales, afin de se déguiser à eux-mêmes l'impuissance où ils sont d'en poser les limites, & pour donner, par de l'exagération, un air de force à leurs pensées.

L'Administrateur médiocre adopte un ou deux principes, & y soumet sa conduite : né pour l'obéissance & l'imitation, il se fait esclave d'un seul maître, il le suit opiniâtrément, & il se croit fort ; il rapporte tout à lui, & il croit avoir le secret de l'univers : jaloux de gouverner, & ne pouvant suivre la nature dans ses variétés, il lui ordonne d'être simple, & la rabaisse au niveau de son intelligence : comme on voit des enfans autour d'une machine de Mécanique retrancher de ses roues, & arrêter son mouvement pour la comprendre.

Colbert est bien différent : certain de sa grandeur il ne cherche point à se rehausser par des principes exagérés : familiarisé de bonne heure

avec les idées générales, il apprit de même à les dominer. *Colbert* a vu les oppositions dans les règles d'administration; il les suit, il les observe, il les accompagne: son esprit souple & flexible se plie à leurs variétés; il sait bien que cet esprit de mesure est en opposition avec la gloire contemporaine, car la multitude des hommes croit qu'on ne s'arrête que par foiblesse: il sait aussi que cet esprit est contraire au bonheur de l'Homme d'Etat, parce qu'il le condamne à des observations continuelles, lui montre à chaque instant l'insuffisance de ses moyens, & lui laisse le triste sentiment de son imperfection; tandis qu'au sein des principes exagérés on jouit d'un profond repos, avec un seul, la liberté parfaite, on gouverne le monde sans la moindre peine; on dit à l'intérêt personnel & à l'ignorance, je me fie à vous, & ils entrainent; s'ils heurtent, s'ils fracassent dans leur route, on ne s'en met point en peine; on demande un ou deux siècles pour en voir l'effet; si la Société bouleversée se refuse à cette expérience, on l'accuse d'impatience: elle seule devient coupable, & le principe garde encore sa gloire ou ses prétentions.

En même temps que *Colbert* relevoit les Manufactures abandonnées & en introduisoit de nouvelles, son vaste génie s'occupoit du Commerce. Il sembloit, avant lui, que la France n'eût

voulu communiquer avec les autres Nations que par le fer & par le feu: aussi les passions destructives de la félicité publique paroissoient s'être réservé le droit de donner des grands Hommes à la France, & l'Histoire n'avoit conservé les noms que des Guerriers & des Politiques. Il appartenoit à *Colbert* d'être jaloux d'une plus haute gloire; il lui appartenoit sur-tout de sentir qu'il étoit une plus noble communication entre les hommes, celle des bienfaits de la nature & des fruits de leur industrie. On n'entrera pas dans le détail des opérations de *Colbert* en faveur du commerce; il le défendit contre l'autorité, contre les intérêts des Fermiers, contra la multiplicité des droits, & contre les préjugés. Ce fut par l'effet de ses soins & de ses encouragemens, que le commerce du Levant fut ranimé, que celui du Nord fut ouvert, & que celui des Colonies fut étendu.

Enfin, ce fut lui qui éleva cette Compagnie des Indes, long-temps l'objet de notre attachement. L'éloignement de ces Contrées qui rendoit les communications longues & difficiles; l'utilité de joindre l'administration civile à celle du commerce dans un pays qui n'intéressoit que par le commerce, où la justice de la Métropole seroit souvent arrivée trop tard, & presque toujours trompée; la nécessité de subdiviser les intérêts

dans un commerce hasardeux, auquel personne ne veut appliquer de gros fonds; l'importance en même temps d'unir les opérations & de prévenir les inconvéniens de la concurrence dans un pays où l'on n'est qu'acheteur, & où l'on n'est attiré à négocier qua par le bas prix de la main-d'œuvre; ce furent-là les principaux motifs qui déterminèrent *Colbert*.

Le privilége qui fut attaché à cette Compagnie n'étoit point un bénéfice accordé à quelques personnes au détriment de plusieurs; c'étoit au contraire un accès ouvert au plus grand nombre, puisque la multiplicité des actions rendoit plus étendue la faculté de prendre part à ce commerce; ce n'étoit pas non plus une institution en faveur de quelques individus contre la Société; c'étoit au contraire une institution de la Société contre les écarts des intérêts particuliers, puisque l'unité d'opérations que prescrivoit le Souverain étoit sollicitée par le bien public, & devoit augmenter la richesse nationale; & celui-là seul eût violé les droits de la Société, qui eût refusé de sacrifier à ces motifs respectables le desir incertain de négocier aux Indes selon son caprice. Mais ces deux expressions, *Exclusif* & *Privilége*, en présentant des idées contraires à l'esprit social, ont entrainé plusieurs opinions; car beaucoup d'erreurs tiennent à l'abus des termes; les

idées ont fait naître les mots, mais les mots ont à leur tour gouverné la pensée.

Je ne sais, mais il me semble que presque tous les grands principes de l'économie politique doivent leur caractère de vérité à l'union de toutes leurs parties; c'est par cette union qui forme leur essence, qu'elles échapent à l'analyse & se dérobent à l'argument; & vouloir les mesurer, prétendre les approfondir avec ces instrumens du Rhéteur, qui séparent, qui divisent tout, c'est obscurcir ce que l'on cherche, c'est défigurer ce qu'on veut connoître: non, ce n'est point ainsi qu'on peut atteindre à l'intelligence de ces grands principes: il faut les envelopper de sa pensée, il faut les parcourir d'un seul regard, ou renoncer à les concevoir. Aussi, tandis que le laborieux Erudit, en déployant toutes ses forces, marche d'un pas traînant vers la recherche de la vérité, l'Homme de Génie s'en saisit à l'instant; la rapidité de ses combinaisons donne aux opérations de son esprit l'apparence d'un instinct; il regarde & il voit, il cherche & il découvre; il est semblable à l'astre du jour, dont les rayons innombrables, dans le même moment, traversent l'immensité des airs, atteignent les globes du monde & les couvrent de leur lumière.

Les

Les grands Hommes sont continuellement poursuivis par ceux qui sont avides de s'élever; ils ne sont défendus que par cette multitude qui ne lutte point contr'eux, ou par ces personnes qui, justes par caractère, mettent la vérité avant leur propre gloire.

Lorsqu'on n'a pû contester à *Colbert* les soins qu'il s'étoit donnés pour étendre & favoriser le Commerce & les Manufactures, on a tâché de les faire envisager comme inutiles à la prospérité d'un Etat. Je ne discuterai point ici ces opinions; les principes de *Colbert* que nous avons développés suffisent peut-être pour y répondre.

Mais il est une objection à laquelle nous devons nous arrêter, parce qu'elle s'applique à toute l'administration de *Colbert*.

En établissant les Arts & les Manufactures, en étendant le Commerce, en augmentant les richesses nationales, il n'a fait qu'augmenter le luxe, il a donc contrarié la force & la félicité publiques.

Si cette proposition étoit juste, *Colbert* se seroit trompé dans son but, & l'édifice de sa grandeur crouleroit avec ses fondemens.

Quelques réflexions courtes sur le luxe, sur son rapport avec le bonheur des hommes & avec la puissance nationale, nous aideront à trouver

une vérité qui tient de si près au jugement qu'on doit porter de *Colbert.*

La loi des propriétés produisit des inégalités de fortune; ces inégalités de fortune entraînèrent des inégalités de jouissances, & la supériorité des unes sur les autres fut exprimée par le mot de luxe: ce luxe n'eût été susceptible d'aucun accroissement, si, à chaque génération, les fruits de son travail périssoient avec elle: mais un grand nombre de productions de la terre & de l'industrie subsistant au-delà de la vie des hommes, les richesses mobiliaires s'accumulent dans la Société, tant que des révolutions extraordinaires ne viennent pas les détruire; alors s'introduit un nouveau luxe, qu'on pourroit appeler le luxe des siècles, & les disproportions deviennent plus frappantes. D'un côté, l'on voit cette multitude de richesses entassées par le temps, se joindre aux productions de la génération nouvelle, & répandre leur faste au hasard par le mouvement des propriétés; & de l'autre, on voit le plus étroit nécessaire demeurer le partage invariable de cette classe d'hommes, qui, par leur nombre & leur rivalité, reçoivent la loi du Propriétaire & consacrent, par leur pauvreté, le souvenir de son avarice.

C'est par ces contrastes remarquables que le luxe étonne & révolte; mais on voit cependant

que, dans son plus grand éclat, il est encore l'effet naturel de la loi des propriétés, du travail & du temps.

Il faudroit, pour l'arrêter dans un pays tel que la France, interdire à la terre d'être fertile, aux hommes d'être industrieux, ou ordonner aux propriétaires de ne plus échanger contre le travail les subsistances superflues qui leur appartiennent, & de les consacrer à nourrir des hommes oisifs: mais que gagneroit le bonheur à cette institution?

Le pauvre nourri dans l'oisiveté, poursuivi par l'ennui, regretteroit le travail & la peine, & le riche, gêné dans l'usage de sa propriété, fuiroit avec ses richesses le pays où l'on ne pourroit pas en jouir.

Ces institutions austères, même infiniment modifiées, ne peuvent convenir qu'aux petites Républiques, qui ne subsistent que par les plaisirs de l'égalité; mais dans un pays monarchique, où les rangs & la naissance accoutument de bonne heure aux distinctions, celles des richesses ne peuvent plus offenser: elles consolent au contraire, en présentant aux talens un moyen de s'élever; & quant à ces hommes que la propriété condamne à ne chercher que le nécessaire, ils regardent les riches comme des êtres d'une espèce différen-

te, & leur magnificence comme un attribut de leur grandeur. Ce n'eſt point par ce ſpectacle que le pauvre eſt malheureux: comme les rayons d'un grand jour, cette pompe éblouit ſes yeux & le diſtrait du malheur de l'envie.

Mais s'il eſt un luxe qui, né du travail, tient à des inſtitutions propices, au bonheur des hommes & à la force des Nations, il en eſt un contraire à ces principes, qui n'eſt produit que par l'injuſtice ou par la foibleſſe; je veux parler de ces inégalités de fortune qu'une adminiſtration ignorante ou trompée fait naître lorſqu'elle accumule ſes faveurs dans un petit nombre de mains, lorſqu'elle ouvre dans la Capitale des routes à la fortune, indépendantes du travail & de l'intelligence, & lorſqu'enfin, dans la diſtribution des impôts, elle pèſe ſur les petits & reſpecte les Grands: *Colbert* ne ſe rendit point coupable de ces fautes.

Mais, dira-t-on, s'il eſt un luxe qui ne détruit pas le bonheur, il nuit toujours à la force nationale, en amolliſſant les mœurs; il ſoumit aux Grecs l'Empire des Perſes, il renverſa la République Romaine.

Les temps ſont bien changés; *Colbert* l'avoit ſans doute aperçu; il avoit promené ſes regards ſur ces nombreuſes armées qui s'élevoient en Europe, & réfléchiſſant profondément ſur la diſci-

pline rigoureuſe qu'on établiſſoit, & qui devoit gouverner cent mille hommes par un ſeul mouvement & par une même volonté, il vit avec douleur que ces vieilles vertus de la Grèce & de Rome, l'amour de la patrie, le fanatiſme de la gloire, ne ſeroient plus & ne pouvoient plus être l'unique force des Etats.

Je m'arrête peut-être ici ſur une triſte vérité; mais on ne ſauroit attribuer trop d'influence à l'invention de cette diſcipline guerrière: en rendant les hommes égaux par la force de l'obéiſſance, elle a ſouſtrait la puiſſance des Nations à l'antique influence des mœurs, à cette énergie des ames qui diſpoſoit autrefois du ſceptre du monde. Oui, c'eſt la perfection de cette diſcipline qui a mis la force dans le nombre, & qui fit ſentir à *Colbert* que l'argent, ce ſigne général des valeurs, le prix du ſervice des hommes, deviendroit néceſſairement le fondement eſſentiel de la puiſſance politique.

Peut-être auſſi que ce grand Miniſtre, ami de l'humanité, appercevant que ces armées nombreuſes & diſciplinées, devenues néceſſaires à la défenſe nationale, augmentoient en même temps la force du Souverain ſur ſon peuple, découvrit avec plaiſir que les richeſſes mobiliaires pourroient rendre un nouveau ſervice à ſon pays, en

excitant à ménager sans cesse cette source essentielle de la puissance par la douceur & la justice du gouvernement; car si la terre peut suffire pour captiver ses Cultivateurs & ses Propriétaires, le Commerce & l'industrie ne connoissent d'autre chaîne que le bonheur & la liberté.

Ainsi, telle est l'importance des richesses mobiliaires, que par une heureuse combinaison, elles défendent à la fois contre la conquête & la tyrannie.

Quelle multitude d'objets différens sont soumis à la réflexion d'un grand Administrateur des Finances! Recevoir les tributs imposés, payer les dépenses fixées, c'est une fonction bien facile; mais combiner les ressources d'un Etat, sentir les justes rapports entre la richesse & l'impôt, entre le prix des denrées & les facultés des hommes, entre l'Agriculture & l'Industrie, entre le bonheur & la force; démêler ces vérités qui sont en raison composée de tant de motifs; parcourir les institutions & les usages; voir où s'arrêtent leurs avantages, où commencent leurs abus; réformer les uns sans détruire les autres; concevoir un dessein & diriger vers son but toutes les circonstances; former de nouveaux plans, & les faire avancer sans convulsion, sans révolter l'habitude & l'esprit pratique des hommes, & sans produire par une trop grande ardeur de nouvelles

résistances : voilà peut être le plus grand travail qui puisse être confié à l'intelligence de l'homme.

DERNIÈRE PARTIE.

Colbert, en désirant d'accroître le Commerce & d'étendre les Colonies, s'occupa de la Marine, qui doit les protéger & les défendre : elle étoit détruite, quand le Roi lui confia ce département. Peu d'années après, on comptoit plus de cent vaisseaux de guerre, & soixante mille matelots. En même temps, on vit s'élever les Arsenaux de Toulon, de Brest & Rochefort, & Dunkerque fut acheté des Anglois. Ce qui doit étonner, c'est qu'en même temps que tous ces établissemens se préparoient, les impôts étoient diminués.

Colbert ne borna pas ses vues à augmenter les richesses du Royaume ; il voulut encore fixer leurs Propriétaires, en rassemblant en France tous les Arts agréables.

C'est lui qui fonda les Académies de Peinture & d'Architecture, qui existent aujourd'hui ; c'est à lui qu'on doit l'Ecole de Rome, où l'on entretient, aux dépens du Roi, les Elèves qui ont remporté des prix à Paris : louable institution, qui enseigne de bonne heure aux jeunes gens que la véritable récompense du talent, c'est la faculté de le perfectionner encore.

C'eſt par ſes ſoins & ſon activité que furent élevés ou perfectionnés la plupart des Etabliſſemens qui embelliſſent Paris & qui contribuent à ſa commodité, les Quais, les Boulevards, les Places publiques, le Louvre & les Tuileries; il ſentit que ces monumens durables, en même temps qu'ils augmentent les douceurs de la vie, excitent la curioſité des Etrangers, les appellent parmi nous, & font ſervir leurs richeſſes à l'encouragement de notre induſtrie. C'eſt ainſi qu'il appartient à un grand Homme de donner aux beautés de l'Art une action éternelle.

Nous lui devons encore l'Académie des Inſcriptions, où le génie ardent des Modernes, par des obſervations fines, & par des traces difficiles à diſtinguer, atteint à la connoiſſance des mœurs & des uſages de l'antiquité, & va chercher dans ſes monumens des objets de comparaiſon & de nouvelles lumières.

Colbert fut ſans ceſſe occupé de propager les Sciences; il augmenta la Bibliothèque du Roi & le Jardin des Plantes; il fit élever l'Obſervatoire; il appela Huyghens & Caſſini; enfin, ce fut ſous ſes auſpices que s'éleva l'Académie des Sciences: honorable Aſſemblée, où des hommes eſtimables viennent faire un magnifique échange de leurs connoiſſances & de leurs penſées: ſuperbe aſſociation, où les forces s'uniſſent pour tracer

la marche des Cieux, pour ravir à la nature ses secrets, & rehausser la gloire de l'homme.

Colbert ne se contentoit pas d'honorer les Arts & les Sciences dans son pays: l'on eût dit que son génie bienfaisant s'y trouvoit comme resserré. Pour élever la gloire de son Prince, pour faire retentir par-tout le nom François, il engageoit le généreux penchant de Louis XIV. à donner des récompenses aux Etrangers qui se faisoient remarquer par leurs talens. Il écrivit de sa part à son Ambassadeur à Stockholm, d'annoncer une pension à un Savant qu'on connoissoit en France, & qu'on eut quelque peine à découvrir en Suède. Il faut plaindre une Nation qui est avertie par une autre, des grandes qualités de ses concitoyens, & qui lui laisse le soin de les récompenser. *Colbert*, ainsi qu'un habile Mécanicien, qui connoît la force du poids le plus léger quand il est éloigné du point d'appui; *Colbert* présumoit que ces foibles récompenses, qui alloient chercher le mérite au bout de l'Univers, agiroient sur sa Nation, & encourageroient tous les talens en France.

Richelieu l'avoit devancé dans l'institution d'une Académie pour la culture de la Langue Françoise, de l'Eloquence & du Goût; il en fut jaloux sans doute; mais il marcha sur ses traces

en favorisant les Lettres; il les aimoit comme Homme d'esprit; il les encourageoit comme Homme d'Etat. Il sentoit que c'étoit aux Lettres qu'il appartenoit d'adoucir les mœurs en élevant l'ame, & d'étendre l'empire de la raison, en lui soumettant le cœur de l'homme par le charme de l'éloquence; & plus l'augmentation des richesses donnoit au caprice & au luxe de nouveaux moyens de s'égarer, plus un Ministre sage devoit desirer d'exciter le goût des jouissances honnêtes, plus il devoit sentir l'importance de soutenir les Loix par les mœurs, les mœurs par l'opinion, & l'opinion par des ouvrages où le génie & le goût s'uniroient pour embellir la vérité.

Colbert enfin persuadé qu'une libre communication tourne au profit de la Nation la plus favorisée par la nature, voyoit avec plaisir que les écrits éloquens de son siècle serviroient son systême économique, en étendant la Langue Françoise, & renversant la barrière qu'établit entre les hommes la différence des langages.

Peut-être aussi que ce Ministre, que je me représente sans cesse occupé des objets de son administration, ayant réfléchi sur le goût, qui n'est qu'un sentiment parfait des convenances, avoit apperçu dans les chefs d'œuvre de Racine & de Molière, & dans leur représentation journalière,

une instruction dont l'Industrie Françoise profiteroit sans y penser; il avoit présumé que l'habitude de distinguer de bonne heure ces fils imperceptibles qui séparent la grâce de l'affectation, la simplicité de la négligence, la grandeur de l'exagération, influeroit de proche en proche sur l'esprit national, & perfectionneroit ce goût, qui fait aujourd'hui triompher les François dans tous leurs ouvrages d'industrie, & leur permet de vendre bien cher aux Etrangers une sorte de convenance spirituelle & fugitive, qui ne tient ni au travail ni au nombre des hommes, & qui devient pour la France le plus adroit de tous les commerces.

C'est ainsi que *Colbert* ramenoit à son but les circonstances qui en paroissoient les plus éloignées.

Un grand Homme sert son pays par ses talens & par son exemple. Plusieurs parens de *Colbert*, attirèrent l'attention publique. Pussord examina le Code des Loix. *Colbert* de Croissy & de Torcy, devinrent célèbres dans les négociations, & le jeune Seignelay, qui mériteroit un éloge particulier, promettoit de marcher sur les traces de son père.

Tel est l'honorable ascendant du génie, lorsqu'il est joint à la vertu. Oui, l'homme ainsi doué, le seul véritablement grand, impose des

respect à tous ceux qui l'approchent; il excite ses amis à lui ressembler; il en fait un devoir à ses enfans; & s'élançant dans l'avenir, il semble en donner l'ordre à sa postérité la plus reculée, précieux héritage qui mène par contrainte aux sentiers de l'honneur, & qui vaut mieux sans doute que ces faveurs de la fortune, qui ne servent à l'homme que de piédestal, & qui agrandissent également ou sa honte ou sa gloire.

Colbert fut encore béni dans sa vie domestique, par son union avec une femme aimable & vertueuse, qui lui rendoit sa gloire plus chère, en lui présentant un objet de son affection sur lequel il pouvoit la répandre, qui le consoloit de l'injustice des hommes & de leur ingratitude, & qui, voyant son ame à découvert, lui donnoit, par son estime, le plus doux prix de ses vertus.

Colbert fut traversé, comme tous les plus grands Hommes, par les rivalités & les jalousies; il le fut sur-tout par la haîne de Louvois; il éprouva combien il est difficile de faire le bien; il essuya ces intrigues de Cour, qui ne laissent aux Ministres qu'une portion de leurs forces pour administrer, en les contraignant d'employer l'autre à se défendre. *Colbert* à la vérité ne se laissa point troubler dans sa route. On put retarder ses succès, mais on ne le découragea jamais; il étoit trop grand pour être personnel. Un grand Mi-

niſtre, au moment qu'il ſe livre à l'adminiſtration, doit ſe ſéparer des paſſions qui l'agitoient comme homme privé ; il doit en épurer ſon cœur, ainſi que l'or animé par le feu quitte les vils métaux qui s'étoient joints à lui.

C'eſt ainſi que ſe montre *Colbert*. Les injuſtices des hommes peuvent exciter ſon mépris, mais rarement ſa haine & jamais ſa vengeance. Il n'eſt point irrité par leurs procédés, parce qu'il n'en eſt point étonné ; ſes yeux ont fait le tour de l'homme ; il ſait les fruits qu'il peut porter, & il n'en attend point d'autres.

La guerre vint l'arrêter dans ſes plans d'adminiſtration, & déranger ſon ſyſtême économique. *)

Alors on oublia le bien qu'il avoit fait. Les uns lui reprochèrent des opérations impoſées par la néceſſité ; les autres trouvèrent qu'il devoit à ſa gloire de réſigner ſa place lorſqu'il ne pouvoit plus ſuivre la route qu'il avoit choiſie, comme s'il ne ſervoit pas encore ſon pays, en tempérant par les reſſources de ſon eſprit les contributions que la guerre entraîne, comme s'il n'étoit pas utile à ſa Patrie, en ſollicitant Louis XIV. en fa-

*) Il fût obligé de rétablir pluſieurs impôts qu'il avoit abolis ; il fut contraint d'avoir recours à des créations de charges dont il avoit ſenti l'abus, en entrant dans le Miniſtère : car tel eſt l'empire des circonſtances, que la puiſſance de l'Homme lutte en vain contr'elles.

veur de la paix, en le conjurant ſans ceſſe de ne pas imiter ces Princes guerriers qui croyent que ce n'eſt pas une aſſez belle commiſſion pour un être foible & mortel, que de veiller au bonheur de vingt millions d'hommes, & qui ſacrifient ce bonheur au vain plaiſir de commander à cent mille de plus.

Colbert eût ſans doute acquis plus d'honneur dans l'opinion publique, en quittant le Miniſtère, au moment où la guerre ne lui permettoit plus de rendre des ſervices éclatans; mais il eût eu moins de mérite aux yeux de celui qui ſonde le cœur de l'homme, & qui lui tient plus de compte d'un mal qu'il arrête en ſecret, que d'un bien qu'il fait en public. Les hommes à la vérité ne jugent point ainſi; ils veulent qu'on ceſſe d'agir, lorſqu'ils ceſſent de louer. Foibles juges d'un grand Miniſtre, qui voulez le gouverner par votre approbation, êtes-vous aſſez grands pour couronner ſa tête? N'apercevez-vous pas que l'homme capable de tenir en ſa penſée les vaſtes reſſorts de l'adminiſtration, a dû connoître de bonne heure comment on eſt applaudi par la multitude. Bien loin de ſe laiſſer maîtriſer par elle, c'eſt à lui de la gouverner.

Colbert n'avait garde de ſoumettre ſa conduite aux ſuffrages populaires: l'homme guidé par cet eſprit ne ſera jamais qu'un Adminiſtrateur

médiocre; n'agissant que pour être contemplé, il ne fera pas le bien en secret; il rejetera ces plans d'administration que le grand jour contrarie; cet accord de moyens, cette union de pensées qui semblent se cacher dans leur propre harmonie, il les sacrifiera pour complaire aux hommes dans leurs goûts journaliers, & pour renouveller sans cesse ces applaudissemens d'un instant, auxquels la voix du temps ne s'est jamais unie; enfin, régi par l'opinion, sa volonté sera chancelante comme elle, & il sera semblable à ces héros de théâtre, que des battemens de mains excitent ou découragent.

Colbert a de ses devoirs une plus vaste idée, & de sa récompense une plus haute espérance; il tient aux hommes, ses semblables, par l'amour & la bienfaisance, mais son ame élevée audessus d'eux cherche un rapport dans le ciel.

Colbert aimoit tendrement sa Patrie. Un jour, à sa maison de Sceaux, jetant un coup dœil sur ces campagnes fleuries qui embellissent la France, on vit ses yeux se baigner de larmes. Interrogé sur leur motif, par un des ses amis: *Je voudrois*, répondit-il, *pouvoir rendre ce pays heureux, & qu'éloigné de la Cour, sans appui, sans crédit, l'herbe crût dans mes cours.*

Qu'on aime à contempler les larmes d'un grand Homme! qu'on aime à le voir se rapprocher de

nous par la sensibilité, tandis qu'il s'en éloigne par la hauteur de son génie! Oui, l'on se sent plus près d'une ame bienfaisante, que d'un esprit échauffé par l'amour de l'ordre & de ses devoirs. On jouit davantage, parce qu'on se croit alors le motif & la récompense de ses actions. Je ne sais, mais en suivant l'administration de *Colbert*, mon esprit continuellement tendu étoit comme fatigué de l'admirer. J'ai eu du plaisir en voyant qu'il étoit un homme: mon ame s'est unie à ses larmes, & je me suis senti élevé par sa grandeur.

Mais, dira-t'on, *Colbert* n'eut-il point de défauts? Oui, sans doute il en eut: mais étouffés, pressés par ses vertus, il faudroit emprunter la hache de l'envie pour se frayer un chemin & pouvoir les atteindre; & quant aux erreurs qu'on remarque dans son administration, certes, qu'il est facile après cent ans d'expérience & d'observations d'apercevoir quelques taches dans cet immense tableau! Mais, si l'on réfléchit sur l'ignorance & la confusion qui régnoient avant *Colbert*, dans tous les principes de Finance & de Commerce, on sentira peut-être que c'est à la lumière de son administration, que c'est à l'aide des flambeaux qu'il tenoit en ses mains, qu'on découvre aujourd'hui ses erreurs.

Mais

Mais l'homme, sur ce point, se méprend aisément; il porte quelques grains de sable au sommet de ces monts élevés par le temps; il se place au-dessus, & il s'estime haut de sa propre grandeur. Oui, c'est une ingratitude commune de l'esprit envers le génie, que de méconnoître ce qu'on doit à ceux qui, dans tous les genres, font sortir du néant cette première idée, à laquelle toutes les autres viennent se prendre, & sur laquelle elles s'élèvent orgueilleusement.

En 1683. *Colbert* fut attaqué de la maladie dont il mourut. Il étoit à Paris. Louis XIV. partit de Versailles pour le visiter; & toute la France en fut attendrie. Nation douce & sensible, que les plus foibles soins de la part de son Prince émeuvent & transportent! aimable Nation, à laquelle il est si doux de faire du bien! avec une intelligence fine & rapide, elle a l'âme d'un enfant, & son cœur est ouvert à la reconnoissance; précieuse qualité, qu'elle doit a son heureux naturel, & qui est peut-être entretenue par son gouvernement; il n'est pas assez arbitraire pour faire perdre aux ames leur ressort, & il n'est pas assez libre, pour que l'éloignement habituel de toute espèce de joug puisse faire haïr celui même des bienfaits.

Colbert remit à Louis XIV. l'état de ſon bien, avec les preuves qu'il ne montoit qu'à ſa première fortune, & aux économies qu'il avoit pu faire ſur les bienfaits du Roi. *) Je ne releverai point cette anecdote de ſa vie; je ne m'avilirai point à louer *Colbert*, de ce qu'il n'eut pas l'ambition des richeſſes. Ce deſir eût-il pu trouver place dans un cœur tout rempli de plus nobles penſées? Que Craſſus ou Luculle, élevés ſur des monceaux d'or, tirent gloire de leurs richeſſes, & fondent leur grandeur ſur la petiteſſe de ceux qui les admirent, ils ont raiſon. Pourquoi refuſeroient-ils un hommage qui leur eſt offert? ils n'ont pas à choiſir. Mais un homme qui, par l'étendue de ſes lumières, par la hauteur de ſon génie, par l'éclat de ſes vertus, peut ſoumettre l'opinion de ſon ſiècle, & ravir à la poſtérité ſon admiration, s'il recherchoit en même temps cette petite gloire domeſtique que donne l'opulence, il ſeroit en oppoſition avec lui-même, il n'auroit ni la conſcience de ſes forces, ni celle de ſa deſtinée, il ne ſeroit pas grand.

Colbert mourut avec piété; c'eſt ainſi qu'il avoit vécu. Il n'abuſa jamais de ſa grandeur pour fouler aux pieds les opinions qui lient les hom-

*) J'ai lu cette anecdote dans les *Vies des Hommes illuſtres de France*, & j'ai dû croire facilement à la vérité d'un fait qui montroit *Colbert* tel qu'il devoit être.

mes par l'idée d'un Etre suprême. En étudiant l'économie politique, il avoit senti mieux que personne l'erreur de ces systêmes, qui veulent suppléer à ce magnifique ressort, par l'idée de l'ordre, par les Loix & par l'éducation. *Colbert* avoit apperçu que la plupart des hommes sont condamnés, par les institutions de la Société, à consacrer tout leur temps, dès leur plus tendre enfance, au travail qui doit les nourrir; il avoit reconnu que tout principe de vertu, qui exigeoit de l'étude ou de la réflexion, n'étoit pas à leur usage, & qu'on ne pouvoit les attacher à l'amour de l'ordre, que par une idée à la fois simple, rapide & frappante, qui se gravât dans leur pensée avec la crainte & l'espérance, ces passions communes à tous les êtres, & que le spectacle de la nature, la nuit, le tonnerre, & les tempêtes réveillent sans effort dans le cœur de l'homme.

Colbert enfin s'étoit pénétré, pour lui-même, de cette consolante pensée: un grand Administrateur s'attache plus fortement qu'un autre à l'idée d'un Dieu. Il a vu comment tout se lie dans la Société par l'intelligence, & il lui attribue de même l'harmonie de l'univers. Il a jeté ses regards sur ces hommes qu'il a gouvernés; sur cette chaîne d'esprits différens, qui se méconnoissent mutuellement, & qui prennent tous

également les limites de leurs vues pour les bornes de ce qui eſt; il n'a garde de les imiter dans leur préſomption; il n'a garde de rejeter ce que ſa raiſon ne peut ſoumettre, & il ſe dit à lui-même: & moi auſſi, je ſuis peut-être le plus petit entre un nombre infini d'êtres éloignés de mon intelligence, & qui atteignent par degrés à la connoiſſance du Créateur. C'eſt ainſi que la véritable grandeur, bien loin de conduire à l'orgueil, devient pour l'homme une leçon d'humilité, & un monument de ſa foibleſſe.

Colbert mourut, & le Peuple voulut enlever ſon corps & le déchirer. Ce fut le prix de ſes travaux & de ſes bienfaits. Les opérations auxquelles il avoit été contraint par la guerre avoient tout fait oublier. La multitude des hommes eſt toute ſauvage: elle eſt preſſée d'aimer & de haïr, & ne ſe laiſſant aller qu'à des affections ſimples, il lui faut un objet qui puiſſe lui répondre de la guerre, des ſaiſons & des orages: il lui faut un homme à qui elle puiſſe ſe prendre de ſon bonheur ou de ſon malheur. Les circonſtances, ce mot dont l'empire eſt ſi grand aux yeux de l'eſprit obſervateur, eſt un mot qu'elle n'entend point.

Colbert ne fut pas regretté des Courtiſans, & il ne pouvoit pas l'être. Il n'étoit pas un Miniſtre ſelon leurs penchans; & ils dûrent haïr

bientôt celui qui laissoit inutiles, dans leurs mains, ces armes victorieuses, & tant de fois éprouvées, la louange, les caresses & la flatterie.

Colbert étoit né avec de l'austérité dans le caractère. Elle s'étoit peut-être accrue dans le Ministère, par l'habitude de voir si souvent les attaques de la cupidité & de l'intérêt personnel, insulter doublement à sa clairvoyance, en prenant le masque du bien public.

Ce Ministre devoit donc être plus estimé qu'aimé. Pendant la vie d'un homme, on a peine à séparer ses actions de sa personne. Cette séparation est même impossible chez une Nation sensible. Un mot, un sourire aimable, captivent souvent plus de suffrages qu'une sage administration. Il est vrai que tandis que le souvenir de ces petites grâces, qui ont charmé la vanité des vivans, s'enfuit avec leur génération, la mémoire des actions est la seule qui demeure & qui résiste aux atteintes du temps. Les passions des hommes sont plus fortes que leur intelligence: celle-ci ne peut juger, tandis que les autres dominent. L'opinion est semblable à la mer agitée, celui qui veut en mesurer la hauteur laisse passer l'orage.

Enfin, telle eſt la deſtinée d'un grand Homme, il eſt rarement témoin de ſon triomphe, & tel fut le ſort de *Colbert*. Mais le jour arrive où la vérité, conduite par le temps, s'approche de ſon tombeau, & lui crie: lève-toi, jouis de ta gloire, les hommes commencent à te connoître.

François, qui contemplez les bienfaits de ce grand Homme, & qui vous affligez de l'injuſtice de ſes contemporains, conſolez-vous: jeunes gens qui ſentez dans votre ame cette fermentation, cette ardeur des grandes choſes, qui vous preſſe de vous livrer aux affaires publiques, que l'exemple de *Colbert* ne vous décourage point, il fut heureux, il eut ſa récompenſe, il fit le bien.

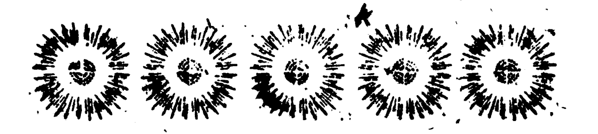
Quand on a marché quelque temps dans la carrière de la vie, quand on a réfléchi ſur les jouiſſances que l'homme pourſuit, on a vu combien ſont courtes & bornées celles qui n'ont pour objet que nous-mêmes; on ne peut étendre ſon exiſtence qu'en s'attachant à celle des autres par la bienfaiſance; venez le témoigner, ames ſenſibles, qui vous nourriſſez de ce plaiſir, & qui, dans la proportion de vos forces, vous approchez du malheur pour le plaindre & pour le ſoulager.

Mais quelle comparaison entre vos moyens & ceux qui reposent entre les mains d'un Administrateur des Finances! le cœur s'enflamme en y réfléchissant. Oh! quel plaisir dans le recueillement de la solitude & dans le silence de la nuit, lorsque l'Univers sommeille, hormis celui qui veille sur tous, d'élever son ame vers lui, de se dire à soi-même: Ce jour, j'ai adouci la rigueur des impôts; ce jour, je les ai soustraits au caprice de l'autorité; ce jour, en les distribuant plus également, je pourrai convertir un faste inutile au bonheur, dans une aisance générale, qui fait à la fois la félicité, & de ceux qui en jouissent, & de ceux qui la contemplent; ce jour, j'ai tranquillisé vingt mille familles alarmées sur leurs propriétés; ce jour, j'ai ouvert un accès au travail, & un asile à la misère; ce jour, j'ai prêté l'oreille aux gémissemens fugitifs, & aux plaintes impuissantes des Habitans de la campagne, & j'ai défendu leurs droits contre les prétentions impérieuses du crédit & de l'opulence. O quel superbe entretien! Quelle magnifique confidence de l'homme au Créateur du monde! Qu'il paroît grand alors! Il semble s'associer aux desseins de Dieu même.

Oh! que vous seriez à plaindre, vous qui ne verriez dans les grandes Places que le charme

de la puissance ; vous qui croiriez qu'il est d'autres commandemens agréables, que ceux qui annoncent aux hommes le bonheur & la paix ; vous qui chercheriez dans le sommeil un asile contre vos pensées, & qui craindriez de vous suivre & de vous connoître ; venez apprendre de *Colbert* quels sont les vrais plaisirs de l'administration ; venez appliquer comme lui vos talens au bonheur des hommes : venez apprendre à profiter de cette vie qui s'enfuit ; heureux qui peut, comme *Colbert*, l'envisager sans regret, & du haut du séjour éternel, entendre dans tous les siècles les bénédictions de son Pays, & les applaudissemens de l'Univers !





NOTES.

Après avoir fait des notes sur l'Éloge de *Colbert*, à mesure que les différens objets traités dans ce Discours y donnoient lieu, j'ai cru plus convenable d'assujettir ces notes à l'ordre des idées ; mais ce sont toujours des notes : il eût fallu plus de temps & d'espace pour approfondir tant de grandes questions, & je les offre simplement comme un moyen de répandre plus de jour sur l'administration de *Colbert*.

J'ai trouvé, en réfléchissant sur ces différens objets, qu'il y avoit souvent plus de vérité dans les opinions communes que dans les nouveaux systèmes. Il en est peut-être des principes de l'économie politique, passés en usage, comme de la morale transmise en proverbes. Les hommes un peu supérieurs aux autres, les dédaignent souvent, par mépris pour ceux qui les suivent ou qui les citent sans pouvoir les approfondir ni les défendre ; mais le plus souvent cependant, ce sont des résultats donnés par le temps & par une suite d'observations dont personne n'a montré la chaîne, mais qui n'en a pas moins existé.

SOCIÉTÉ.

Le plaisir d'aimer auroit pu réunir autour de l'homme quelques-uns de ses semblables ; mais

la haîne & le desir de la vengeance formèrent les grandes associations.

La nécessité de se nourrir dans un plus petit espace, les contraignit à ensemencer la terre, & à la cultiver..

On établit ou l'on assura les propriétés, pour exciter au travail, & pour prévenir des disputes eternelles.

Le Souverain devint le garant de toutes ces conventions: il dut veiller au bonheur des particuliers, & à la force nationale, qui assure la conservation de ce bonheur.

Rapports & contrariétés entre le bonheur des Particuliers & la force publique.

La malheureuse nécessité de consacrer à la force une partie des citoyens, sous le nom de soldats, a diminué le bonheur général, en exposant les uns à des dangers, & en contraignant à une augmentation de travail ceux qui devoient les nourrir.

Mais presque tout, dans l'ordre moral, est composé de contrastes & d'oppositions, que la sagesse de l'homme est appelée à tempérer & à rapprocher.

L'administration tâche de réunir le bonheur à la force.

Les Loix cherchent à contenir la liberté particulière, qui combat contre l'ordre public.

La Morale marche sur les traces des Loix.

La Religion, en demandant des sacrifices encore plus grands, offre des récompenses proportionnées.

Enfin, l'homme lui-même, chargé de son propre sort, partage son attention entre les jouissan-

ces qui augmentent son bonheur, & les privations qui en assurent la durée.

Mais, ainsi qu'il est des alimens qui conservent l'homme en lui procurant des plaisirs, il est aussi dans la Société des sources de puissance qui concourent au bonheur: c'est la population & la richesse.

Comment la Population annonce la réunion du bonheur & de la force.

Si l'abondance produit la multiplication des hommes: si un heureux climat & de bonnes Loix les attachent à leur Société, & si le nombre des soldats est en raison du nombre des citoyens, il paroît que la population annonce le bonheur & la puissance.

Mais, dit-on, ne vaudroit-il pas mieux, pour le bonheur, qu'il y eût moins d'hommes dans chaque Société?

Cette question est de pure spéculation: quel qu'en fût le résultat, toute Loi qui limiteroit la population, seroit une Loi barbare. Car si tous les hommes sont appelés par la nature à se multiplier & à desirer de conserver leurs enfans, il faudroit, pour mettre des bornes à la population, savoir auparavant quelle est la portion de la Société qui peut ordonner à l'autre de renoncer à ces sentimens naturels, & lui annoncer qu'elle est de trop. On répondra peut-être que ce sont les Propriétaires de terres; qu'eux seuls sont maîtres des subsistances, qu'eux seuls forment la Société, & que tous les autres hommes ne sont que leurs salariés.

S'il est vrai que les Propriétaires de terre constituent seuls la Société.

Cette proposition, qu'on a quelquefois avancée, donne à la propriété une extension incompatible avec la nature des choses ; on y confond l'importance de la terre, avec celle de sa propriété : l'une est la source de la vie, l'autre est un arrangement social.

Pour qu'une telle proposition fût juste, il faudroit que chaque Propriétaire eût apporté sa terre d'une Planète voisine, & pût l'y rapporter ; mais les propriétés étant une Loi des hommes, elles n'ont pu s'établir que pour le bonheur commun, & elles ne peuvent subsister qu'autant que la Société leur prête de la force. Ainsi, s'il eût été possible que la propriété eût trouvé sa convenance dans la destruction ou la diminution de l'espèce humaine, jamais les hommes n'auroient consenti à une telle Loi.

Il ne seroit pas impossible que les terres d'un Royaume, contenant vingt millions d'hommes, fussent partagées entre dix mille ou mille Propriétaires. *Cette terre est à nous*, diroient les uns, *nous ne voulons ni l'ensemencer, ni céder ses fruits, si nous la cultivons ; cette vie est à nous*, diroient les autres, *nous voulons la conserver*, & toutes les Loix de propriété seroient détruites. Ce qui fait leur force & assure leur stabilité, c'est qu'elles sont contenues par la nature des choses dans des bornes raisonnables ; c'est que les Propriétaires ont besoin des autres hommes pour jouir de leurs propriétés ; c'est que ces propriétés elles-mêmes ne sont pas le gage certain d'un plus grand bonheur.

Comment les Propriétaires de terre ont intérêt à la Population.

Si les befoins phyfiques n'avoient point de bornes, moins il y auroit d'hommes fur le terrain qu'ils pourroient cultiver, plus ils auroient de jouiffances. Mais la fubfiftance journalière étant marquée par la nature, tous les fruits que la terre donne à fon Propriétaire au-delà de fes befoins, ne tournent à fon bonheur qu'autant qu'il peut les échanger contre les fervices de fes femblables. Or, dans l'état de Société, nul homme, hormis le Propriétaire, n'étant nourri qu'en échange d'un travail agréable à quelqu'un, la multiplicité des hommes annonce toujours celle des jouiffances; & la population s'arrête d'elle-même, lorfqu'elle excède la fomme des fubfiftances.

Les hommes falariés font les feuls qui ont intérêt à ce qu'il y ait moins de monde dans une Société, car tout ce qu'ils ont, c'eft de la force; tout ce qu'ils peuvent vendre, c'eft du travail. Ainfi, plus leur nombre feroit petit, plus les Propriétaires feroient obligés de les ménager. Mais ces mêmes falariés defirent d'avoir des enfans & de les nourrir; ainfi, en même temps que la population nuit à leur aifance, chacun d'eux met fon plus grand bonheur à concourir à cette même population.

Comment les Richeffes réuniffent le bonheur & la force.

J'entends par les richeffes le produit du travail. Elles contribuent toutes au bonheur, en multi-

pliant les jouiſſances, & elles augmentent la force par leur faculté d'être échangées contre les ſervices des Etrangers, ou contre les ſubſiſtances qu'ils poſſèdent, & avec leſquelles on augmente ſa propre population.

Différences entre les Richeſſes & la Population.

Si le même nombre d'hommes, dans des circonſtances différentes, peut augmenter inégalement les richeſſes, ces richeſſes ne ſont pas toujours l'effet de la population.

Certains pays du Nord, contrariés par leur climat, par leur ſol & par leur ſituation, n'auront jamais de richeſſes, tandis que les autres Nations de l'Europe ſont appelées à les augmenter ſans ceſſe.

Sources de la Population & de la Richeſſe.

L'Agriculture, les Métiers, les Arts, les Manufactures, le Commerce & les Inſtitutions d'une ſage Adminiſtration.

AGRICULTURE.

Plus il y a de ſubſiſtances, plus il y a d'hommes. L'Agriculture fait naître & multiplie ces ſubſiſtances : elle eſt donc la ſource eſſentielle de la population.

MÉTIERS, ARTS ET MANUFACTURES.

L'Agriculture ſuffiroit pour la population, ſi les fruits de la terre étoient recueillis en commun, &

partagés également; mais par l'effet des Loix de propriété, une grande quantité de subsistances s'accumulant dans les mêmes mains, & l'homme ne donnant rien pour rien, ces subsistances qu'il possède & dont il peut disposer à son gré, ne deviendront la nourriture de ses compatriotes, qu'autant que leurs services lui seront plus agréables que ceux des Etrangers. Ainsi tous les travaux de l'industrie qui offrent aux Propriétaires des échanges attrayans, concourent à la population, en arrêtant dans la Société les subsistances dont ces Propriétaires sont les maîtres, & en excitant leur émulation & leur activité par la multiplication & la proximité des jouissances qu'ils peuvent obtenir contre les fruits de leur terre.

Ces travaux d'industrie concourent encore plus particulièrement à la population, lorsqu'ils plaisent aux autres pays, & forment un objet d'échange, avec lequel les Propriétaires peuvent acquérir les productions étrangères, sans payer en subsistances.

Enfin, ces mêmes objets d'industrie peuvent devenir un moyen d'acheter les subsistances des autres Nations, & alors elles élèvent la population à son plus haut période.

COMMERCE.

Les Propriétaires des fruits de la terre veulent les échanger contre des jouissances. Les hommes sans propriétés veulent échanger leur travail contre des subsistances. A mesure que ces échanges se sont multipliés dans la Société, une classe d'hommes s'en est occupée plus particulièrement, & on les appela des Marchands. Dans cette simple fon-

ction, ils contribuoient déjà à la population, puisqu'ils rapprochoient des Propriétaires les objets qui pouvoient leur plaire, tandis qu'ls faisoient circuler les denrées de nécessité, en proportion des besoins qu'ils observoient & qu'ils prévoyoient.

Le service des Marchands devint plus grand, lorsqu'ils joignirent à la qualité d'agens dont nous venons de parler, celle de Propriétaires considérables; ce qui leur donna les moyens d'entretenir sans cesse l'industrie, en se chargeant de nourrir les ouvriers, & de garder les fruits de leur travail, jusqu'à ce qu'il se présentât des acheteurs. Cette espèce d'entrepôt entre les mains des Marchands dut rendre le travail constant & uniforme, & fomenter la richesse.

Enfin le Commerce de Nations à Nations étendit encore la fonction des Marchands, qui, lorsqu'ils s'appliquèrent à cette branche d'échange, furent appelés plus communément des Négocians.

Influence de la Science du Commerce extérieur sur la Population & les Richesses.

Si une pièce de drap vaut trente setiers de bled dans un pays, & trente-cinq dans un autre, ou seulement si elle en vaut trente dans un temps & trente-un dans un autre, on voit que, dans l'hypothèse la plus simple, la science du Négociant contribue à augmenter la population ou la richesse; & ce que je dis du troc d'un objet d'industrie contre des subsistances, s'applique également à d'autres échanges.

On

On a voulu détruire cette vérité dans des livres modernes, sur le fondement que le Négociant combat avec la même activité pour son intérêt contre ses Compatriotes & contre les Etrangers; cela est sûr. Mais il n'en est pas moins vrai qu'en même temps qu'il desire d'acheter à bon marché chez lui, il veut vendre cher aux Etrangers; & que lorsqu'il cherche à tirer un haut prix des marchandises étrangères, il avoit auparavant appliqué tous ses soins à les obtenir à bon marché. Ainsi, quoique son intelligence travaille pour ses intérêts envers & contre tous, il n'est pas moins vrai qu'en les soignant, il favorise ceux de son pays. Ce bienfait n'est pas l'effet de la volonté des Négocians, mais le résultat de leur convenance, & ce sont les bienfaits de la meilleure espèce dans l'ordre social.

Richesses comparatives entre les Nations.

L'étendue d'un pays, sa situation, la nature de son sol, l'iudustrie de ses habitans, & leur intelligence dans le commerce, voilà les causes de la différence des richesses entre les Nations.

Influence de l'inégalité des Richesses sur la force, par le moyen des échanges.

Si deux pays inégaux en richesses, demeuroient isolés & sans communication, il ne résulteroit de ses richesses qu'une inégalité de jouissances, qu'on pourroit estimer à son gré; mais ces mêmes richesses se convertissent, par les échanges, en supériorité de force.

Quand une Nation troque le produit d'un de ſes arpens contre celui de dix arpens d'un autre pays, quand elle échange le travail d'un de ſes hommes contre celui de dix Etrangers, il eſt ſûr que plus elle fait d'échanges pareils avec une autre Nation, plus elle acquiert d'avantages ſur elle.

Pourquoi, dira-t'on? car ces deux Nations n'auront échangé qu'une valeur contre une valeur égale; l'une eſtimoit autant ce qu'elle recevoir, que ce qu'elle donnoit? Cela n'eſt pas douteux. Telle eſt la condition inſéparable de tout échange libre; mais de ces trocs égaux en opinion, il ne réſulte pas moins une inégalité réelle.

Comparons en effet deux Sociétés A & B, ayant un million d'ouvriers chacune, & pour rendre cette comparaiſon ſenſible, ſuppoſons que A, l'une d'elles, obtint toujours le travail de dix ouvriers de la Société B, contre le travail d'un des ſiens; alors la Société A, avec cent mille de ſes ouvriers, obtiendroit le travail entier de la Société B. Ces deux Sociétés n'auront fait enſemble qu'un troc égal en opinion, j'en conviens; mais il reſteroit en ſuperflu à la Société A, le travail de neuf cens mille ouvriers, & voilà la ſupériorité établie; car avec cet excédent de travail, la Société A pourra augmenter ſa population, en achetant les ſubſiſtances de la Société B, ou celles d'un autre pays.

Il eſt donc clair qu'il y a une différence de richeſſes qui ſe termine en force par les échanges.

Influence du Souverain sur la Population & les Richesses.

Chacun sent en général l'influence de la douceur du Gouvernement & des bonnes Loix sur le bonheur des hommes, bonheur qui les fixe dans leur Société, & qui attire des bouts de l'Univers de nouveaux Habitans; comme un port dans une mer orageuse, un bon Gouvernement rassemble autour de lui les débris de la liberté opprimée, de l'industrie contrariée, & du commerce méprisé.

C'est sans contredit la plus noble manière d'enrichir un pays & d'augmenter sa puissance; je ne m'arrêterai pas sur ces rapports bienfaisans entre le Prince & ses Sujets, rapports dont l'harmonie assure la confiance & la félicité; plusieurs excellens Livres en ont tracé les principes, & d'ailleurs la voix de la Justice est tellement distincte, qu'il suffit d'inviter les Souverains à lui prêter l'oreille; mais il leur est bien plus aisé de s'égarer sur les principes de l'administration économique, & leurs erreurs à cet égard sont d'une grande importance.

C'est par le travail que les hommes produisent les richesses; un très-grand nombre d'institutions souveraines peuvent le contrarier ou le favoriser; parcourons celles qui sont le plus susceptibles de contradictions ou d'obscurités.

LOIX PROHIBITIVES.

On entend par Loix prohibitives celles qui défendent la sortie de quelques productions nationales, ou qui interdisent l'entrée de quelques mar-

chandiſes étrangères ; & les obſtacles qu'on apporte à cette introduction ou à cette exportation par de gros droits, font également partie des Loix prohibitives. Ces Loix ſont fort délicates à déterminer, parce qu'elles doivent tenir la balance entre le bonheur & la force.

Il faut pour le bonheur des Propriétaires qu'ils puiſſent jouir à leur gré de leur fortune, & faire venir des pays étrangers tout ce qui leur plaît.

Il faut pour la population & la force d'un pays, que les Propriétaires employent toutes leurs ſubſiſtances ſuperflues à nourrir leurs compatriotes; le Souverain concourt à ce but par la prohibition de quelques marchandiſes étrangères, puiſque cette interdiction donne plus de faveur aux objets de l'induſtrie nationale.

C'eſt entre ces deux principes contraires, l'un indiqué par le bonheur des Propriétaires, & l'autre, par la force publique, qu'ont été établies & modifiées les Loix prohibitives qui exiſtent dans les différens pays de l'Europe; on a tort, ce me ſemble, de les enviſager comme des inſtitutions ignorantes & barbares; ce ſont des Loix de Société, ſemblables à tant d'autres qui repréſentent un ſacrifice fait en faveur de la puiſſance nationale, & une prime payée par le bonheur pour aſſurer ſa conſervation.

L'art de l'adminiſtration dans la modification des Loix prohibitives, conſiſte à rendre ce ſacrifice inſenſible, ou à le proportionner avec ſageſſe aux circonſtances.

Il ſeroit dur & contraire à l'eſprit ſocial de défendre dans un pays l'entrée des *biens étrangers*, dont il eſt privé, lorſque ces *biens* contribuent

essentiellement au bonheur de la vie. Si la France défendoit le tabac, les thés, les épiceries; si l'Allemagne prohiboit le sucre & le café, ce seroit imposer sans nécessité des privations austères & désagréables; mais il est sage de défendre ou de contrarier par des droits l'entrée des Manufactures qu'on peut établir dans son pays; car le bonheur ne souffre point de ce qu'on empêche en France l'introduction des draps d'Angleterre, tandis qu'on en fabrique en France qui sont à-peu-près semblables; & ce que je dis des draps s'applique à mille autres objets.

S'il en étoit même qu'on ne pût pas imiter chez soi, mais qui ne contribuassent ni aux plaisirs des sens, ni à la commodité, & qui n'excitassent la fantaisie des Propriétaires qu'à titre de luxe & de distinction, il n'y auroit aucun inconvénient à en contrarier l'entrée; car la vanité ayant mille moyens de se satisfaire, lui en ôter un, n'est pas une privation sensible.

Il faut encore observer ici, que lorsqu'on dit que les Loix prohibitives mettent quelquefois la force en contrariété avec le bonheur, c'est toujours du bonheur des Propriétaires dont on parle; car le bonheur des salariés est toujours favorisé par ces Loix, puisqu'elles multiplient les occupations, en protégeant les Manufactures nationales.

Loix prohibitives inapplicables à certains objets.

Les Loix prohibitives ne doivent s'exercer qu'à l'entrée du Royaume ou des Villes. Toutes cel-

les qui obligent à des inquisitions dans les maisons, sont une violation de la liberté domestique; ainsi, les Loix prohibitives sont très-difficilement applicables aux marchandises de petit volume, tels que les diamans & d'autres objets qu'on peut facilement faire entrer en fraude; la défense pure & simple de porter telle ou telle parure, est aussi une Loi odieuse, parce qu'on ne peut prouver la contravention que par des accusations formées dans le sein de la vie privée, moyens toujours révoltans.

Loix prohibitives chez une Nation riche.

Il est remarquable que les Nations les plus favorisées par la nature, ont tout à la fois moins de motifs pour établir des Loix prohibitives, & plus de moyens pour le faire sans inconvénient.

Elles ont moins de motifs pour en établir, parce qu'ayant plus de ressources pour s'enrichir, elles peuvent être moins sévères dans leurs institutions économiques.

Elles peuvent en établir avec moins d'inconvéniens que d'autres, parce que la Société qui présente à ses citoyens le plus grand nombre de jouissances, court le moins de risque à leur imposer quelques privations.

C'est par un effet de cette dernière considération, que l'Angleterre qui retient ses Habitans par les douceurs de la liberté, s'est permis d'interdire au plus grand nombre d'entr'eux l'usage du vin, en le chargeant de droits excessifs; si le Gouvernement de cette Nation changeoit, on seroit peut-être obligé d'adoucir cette Loi. En général, c'est le peuple qui a les Loix prohibitives les plus sévères &

les plus étendues ; j'ai vu relever cette circonstance comme une contradiction avec l'amour de la liberté qui règne en Angleterre ; mais il me semble au contraire que c'est parce que les Anglois mettent un prix infini à leur liberté politique, qu'ils se prêtent sans répugnance aux Loix prohibitives qui assurent la conservation de cette liberté en augmentant la richesse nationale.

La France qui retient ses Habitans par la fécondité variée de ses productions, par un climat agréable, par une situation avantageuse, par la douceur de la Société, & par la réunion de tous les Arts agréables, pourroit aussi porter plus loin qu'une autre Nation ses Loix prohibitives ; mais elle en est dispensée par ces mêmes circonstances, qui en augmentant ses ressources, lui permettent d'être moins circonspecte dans ses précautions.

Loix prohibitives chez une Nation pauvre.

Les pays qui par leur sol & leur situation ont très-peu d'objets de luxe & de commodité à présenter en échange aux autres Nations, en sont d'autant plus obligés d'avoir des Loix prohibitives. Il y a tel pays du Nord, qui, par ses productions particulières, ne peut pas se procurer les denrées de seconde nécessité que desirent ses Propriétaires, telles que le vin, l'eau-de-vie, le sucre & le café. Si le Souverain ne combattoit pas, autant qu'il est possible, les objets de luxe étranger, son pays ne pourroit achever de payer qu'en subsistances ; sa population diminueroit, & nulle richesse ne s'y amasseroit. Chez de telles Nations, on est souvent obligé d'étendre les prohibitions, jusqu'à dé-

fendre aux gros Propriétaires de terre de rester long-temps hors de leur pays; & cette défense qui paroît une institution de despotisme, n'est qu'une Loi de pauvreté; ce n'est pas l'éloignement de la personne qui déplaît au Souverain, c'est la consommation des revenus dans un pays étranger.

Les pays pauvres n'ont presque jamais de gros Propriétaires de richesses mobiliaires; ainsi ils risquent moins en établissant des Loix prohibitives. L'austérité de ces Loix ne sauroit éloigner les Propriétaires & les Cultivateurs des terres; ils sont retenus par le sol; & c'est aussi par ce motif que la tirannie est beaucoup moins contraire à la puissance dans ces pays-là, que dans ceux qui ont besoin d'arrêter dans leur sein de grandes richesses mobiliaires.

Objection générale contre les Loix prohibitives.

Entre les personnes qui déclament avec exagération contre les Loix prohibitives, il en est qui les attaquent comme une barbarie entre les hommes qui devroient se traiter en frères, & se communiquer réciproquement & sans contrainte les productions qui leur sont particulières. Cette morale est très-respectable; mais toute Société est aussi distincte d'une autre, qu'un homme l'est d'un autre homme. On leur prêcheroit inutilement aux uns & aux autres l'abandon d'eux-mêmes & la communauté des biens; ils chercheront dans toutes les occasions à faire valoir leurs avantages, & l'on doit se borner à convaincre les Princes que leur puissance est presque toujours un effet du bonheur public.

Objection plus particulière contre les Loix prohibitives.

Un pays ne peut acheter qu'autant qu'on reçoit ses propres richesses en paiement ; ainsi refuser d'acheter de lui, c'est refuser de lui vendre, c'est détruire le Commerce.

Ce raisonnement pourroit être juste, si un pays ne pouvoit payer qu'avec ses Manufactures ; encore faudroit-il examiner quel intérêt on auroit à lui vendre pour n'être payé qu'en objets dont on peut se passer, ou qui contrarieroient des établissemens intérieurs.

Mais ce qu'il importe le plus d'observer, c'est qu'un pays peut payer, non-seulement en travaux d'industrie, mais encore en subsistances, ou en argent qui représente le pouvoir d'en acquérir partout.

Ainsi, moins une Société achètera d'objets d'industrie étrangère, plus elle aura de moyens pour obtenir en échange de la sienne, ou des subsistances, ou de l'argent, seules fins du Commerce, qui augmentent la population & la richesse, tous les autres échanges n'étant qu'un troc de jouissances.

Effet de l'abolition des Loix prohibitives.

Une Académie distinguée avoit proposé pour question, il y a quelque temps, d'examiner quel seroit l'effet de l'abolition des Loix prohibitives à l'égard de la Nation qui les abrogeroit la première ?

Si les principes que nous avons développés, étoient justes, cette question ne seroit pas le sujet d'une longue dissertation.

Une Société qui laisseroit entrer toutes les productions de l'industrie étrangère, tandis que les autres Nations continueroient à interdire l'introduction des siennes, seroit peu-à-peu obligée de payer, en subsistances ou en argent, ce qu'elle demanderoit aux Etrangers; bientôt ses richesses & sa population diminueroient. Ce que nous venons de dire, dans une hypothèse absolue, telle que l'interdiction totale des marchandises d'un pays, jointe à la libre introduction dans ce même pays de toutes les marchandises étrangères, s'appliqueroit proportionnellement aux hypothèses mixtes & tempérées.

Mais lorsqu'une Nation vous propose de laisser entrer chez elle une partie de vos objets d'industrie, à condition que vous permettiez l'introduction chez vous d'une partie des siens, il faut y consentir, si la chance d'acheter ou de vendre paroît à-peu-près égale; car tout échange étant l'accomplissement d'un desir reciproque, il seroit dur & déraisonnable d'y mettre obstacle, quand la force nationale n'y paroît pas compromise.

Mais il est rare qu'entre deux Nations industrieuses, l'entrée réciproque d'une Manufacture semblable puisse être établie. L'une d'elles craindra toujours que l'intelligence ou l'activité supérieure de l'autre ne fasse tomber sa Manufacture; elle fera bien alors de la soutenir par une Loi prohibitive, & l'autre aura raison de lui rendre le change.

Les Nations pauvres ont toujours besoin de veiller sur leurs Loix prohibitives. Les Nations favorisées par la nature en ont établi quelquefois avec raison pour exciter l'intelligence de leurs

Habitans; mais quand ces dernières sont parvenues à déployer toutes leurs forces, elles devroient desirer que tous les Etats, d'un commun accord, abolissent ces Loix. C'est le cas de la France, elle y gagneroit sûrement. Mais tant que les autrespays maintiennent leurs Loix prohibitives, il est sage & politique d'observer une juste réciprocité dans tous les objets qui n'intéressent pas les jouissances.

Loix qui défendent la sortie de certains objets.

Une Nation défend communément la sortie des outils de Manufactures qui lui sont propres; & quand elle posséde seule une matière première susceptible d'être travaillée & qui excite l'envie générale, elle peut ordonner que l'exportation n'ait lieu qu'après que la matière aura été fabriquée, afin d'augmenter le travail chez elle & ses droits sur la puissance des autres Nations: mais il est bien peu de circonstances où l'on puisse faire de pareilles Loix, parce que, pour les objets d'un besoin indispensable, il y a presque toujours des concurrens, ou du moins des raisons qui empêchent de dicter la Loi.

EXPORTATION DES BLEDS.

La défense d'exporter les bleds étant une des principales Loix prohibitives, quelques réflexions à cet égard trouvent ici leur place naturellement.

Par l'attrait que la nature a mis entre les sexes; par l'amour qu'elle inspire aux parens pour leurs enfans, la population iroit sans cesse en augmen-

tant, si elle n'étoit arrêtée par le défaut de subsistances, ou par des passions & des calamités destructives.

Avec du pain, un habit grossier & un lit dans une cabane, un homme vit avec sa compagne; & ils peuvent même jouir d'un bonheur égal à celui de tous les autres membres de la Société: tant la vigueur des sens équivaut à la variété des jouissances, & la tranquillité de l'esprit aux convulsions de l'orgueil & de la vanité!

D'après ces considérations, il n'est aucun Souverain qui ne doive gémir, lorsque les grains, qui forment la principale subsistance, sortent habituellement de son Royaume; ce sont des hommes qui s'en vont, c'est une portion de la force publique qui s'évanouit. Sa douleur doit être encore plus grande, s'il réfléchit que l'homme qui seroit nourri par ces grains exportés, ne demanderoit pas à recevoir cette subsistance pour rien, mais qu'il offriroit son travail en échange, & qu'ainsi la propriété trouveroit également dans cet emploi de ses subsistances superflues, un accroissement de jouissances.

Développons d'avantage ces réflexions en les appliquant à différentes Nations.

Exportation des Bleds chez les Nations naissantes.

Chez les Nations naissantes, telles que celles qui se forment aujourd'hui sur le Continent de l'Amérique, l'exportatiou des grains doit être nécessairement libre. La culture s'étendant plus ra-

pidement que les Arts & les Manufactures ne s'établiſſent, ce ſeroit la décourager, ce ſeroit interdire aux Propriétaires la jouiſſance de leurs ſubſiſtances ſurabondantes, que de ne pas leur permettre de les échanger contre les commodités que fourniſſent les pays où l'induſtrie eſt plus avancée; car il faut du temps avant que le travail des Nations naiſſantes puiſſe préſenter d'autres objets d'échanges que les produits les plus ſimples de la terre.

Exportation des Bleds chez les Nations pauvres.

Les Propriétaires de terre, qui ſont preſque les ſeuls qui exiſtent chez une Nation pauvre, doivent deſirer l'exportation conſtante des grains, parce qu'ils ne trouveroient guère d'autres moyens pour acquérir les productions étrangères qu'ils envient. C'eſt au Repréſentant de la Société d'examiner juſqu'à quel point il doit ſacrifier la population aux plaiſirs de la propriété, & juſqu'à quel point il faut la contenter pour exciter la culture. Ce ſeroit peut-être une politique bien entendue dans de pareils pays, que de tourner le luxe des Grands vers le nombre des Serviteurs; ce luxe n'exigeroit pas l'exportation des ſubſiſtances, & allieroit la force publique à la vanité particulière. Il ſeroit à ſouhaiter enfin que dans les pays pauvres la propriété des terres fût extrêmement diviſée, afin que peu de perſonnes fuſſent dans le cas d'avoir un grand ſuperflu, & d'ambitionner les objets de faſte qu'il faut chercher au dehors; mais c'eſt préciſément dans les pays du Nord qu'on voit les plus gros Propriétaires de terre. Si on

ne leur permettoit pas l'exportation des grains, peut-être négligeroient-ils la culture ; & il faut alors corriger un grand inconvénient par un moindre.

Exportation des Bleds chez les Nations riches.

S'il étoit un pays qui eût des Colonies à nourrir ; qui par l'intelligence de ses Habitans eût toute sorte d'établissemens d'industrie ; qui par sa situation fût à portée de tous les commerces ; qui eût une grande partie de ses terres employées en vignobles, en parcs, en chemins fastueux, en prairies destinées à nourrir une multitude prodigieuse de chevaux, soit pour le luxe & la commodité, soit pour transporter des extrêmités du Royaume à une capitale immense tout ce qui peut satisfaire les besoins & les fantaisies de ses Habitans ; s'il étoit, dis-je, un tel pays, il seroit bien extraordinaire qu'il pût desirer le commerce d'exportation des grains. Quelques réflexions simples le feront sentir davantage.

Il n'est que trois sortes de richesses ; les denrées de première nécessité, qui sont les sources de la vie ; & le germe de nouveaux hommes.

Les objets d'industrie, qui sont le fruit du travail, & qui satisfont le faste & la commodité.

L'argent enfin, qui représente le pouvoir d'acquérir toutes les autres richesses.

Or, lorsqu'un pays, par le seul échange de ses productions de luxe & de ses objets d'industrie,

peut obtenir non-seulement toutes les marchandises étrangères qu'il desire, mais encore de très-grosses sommes en argent, pourquoi souhaiteroit-il de vendre des grains? Pour avoir encore plus d'argent, dira-t'on. Mais il en auroit peut-être autant, en nourrissant des hommes & vendant leur travail. D'ailleurs, cet argent, tant qu'il est resserré dans une Société, n'est ni une jouissance, ni une force; il ne se convertit en puissance, qu'autant que la Nation qui le posséde, le destine à acheter au dehors le service des hommes: mais pourquoi diminuer sa propre population pour obtenir un tel avantage? Les hommes sont une puissance encore plus sûre que l'argent, parce qu'il faut le concours des Etrangers pour le convertir en force par les subsides. D'ailleurs, quelque somme d'argent qu'il y ait dans un pays, il ne contribue à la défense publique que par la voie des contributions, & il s'enfuit ou se cache dès que le Souverain en demande une trop grande part. Il semble donc que dans un pays riche, l'exportation des grains ne doit avoir lieu qu'accidentellement, lorsque des récoltes extraordinaires & surabondantes ont procuré un superflu certain, lorsqu'une guerre étrangère éloigne tout à-coup plus de cent mille Habitans, & laisse libres leurs subsistances, ou lorsqu'enfin quelques calamités ont diminué la population.

Ainsi, dans un tel pays, une sage administration ne doit pas faire une Loi permanente pour ou contre la sortie des grains. Elle doit permettre qu'on exporte le superflu; mais elle doit desirer que la population dispense d'en avoir habituel-

lement; elle doit en même temps prévenir ces disproportions, qui font souhaiter à une portion des citoyens l'exportation des bleds, par des raisons qui leur sont particulières, & qui ne tiennent pas au bien général. Les impôts qui ne sont pas proportionnés au prix des grains, & qui empêchent que les propriétaires de terre n'ayent un bénéfice suffisant; les rigueurs dans la perception, qui pressent les petits Propriétaires de vendre à une certaine époque; les gênes mal entendues dans le Commerce, qui empêchent que les moyens des hommes qui peuvent attendre, ne suppléent aux besoins journaliers de ceux qui sont pressés de réaliser; toutes ces circonstances font souvent invoquer avec raison l'exportation des bleds comme un remede nécessaire à un défaut d'organisation. Mais aux yeux d'un grand Administrateur, ce ne sont que des circonstances partielles auxquelles il importe de remédier, mais jamais, s'il se peut, par le sacrifice des principes qui produisent la richesse & la population: car c'est à l'administration à ne pas confondre l'exportation des grains, avec l'importance de l'Agriculture, & à sentir qu'un setier de bled, consommé par un homme de la Nation, en échange de son travail, peut encourager la culture des terres, comme ce même setier échangé contre le travail d'un Etranger; mais cette administration doit féconder sans cesse les établissemens utiles & agréables qui peuvent tenter les Propriétaires, & leur offrir des échanges contre les subsistances superflues qu'ils possédent.

S'il

S'il est possible d'établir par une Loi permanente les conditions de la libre exportation des Grains.

Les hommes aiment à être gouvernés par une institution fixe & constante dans tous les rapports qui les lient avec la Société, & ils ont raison; mais comme il est peu de principes généraux qui ne soient susceptibles de quelqu'exception, il seroit possible que l'exportation des bleds ne pût pas être déterminée avec sagesse par une Loi permanente.

Les grains, dans deux circonstances différentes, sont une marchandise absolument dissemblable.

La somme de bleds, proportionnée à la population, est presque aussi nécessaire que l'air.

Le bled qui excède & les besoins d'une année, & la provision de précaution pour la suivante, est la plus inutile de toutes les marchandises, parce que la subsistance de l'homme est marquée par la nature.

Mais quoique rien ne soit plus dissemblable que le bled nécessaire & le bled superflu, la ligne qui les sépare est très-difficile à trouver, & encore plus difficile à marquer par des signes certains dans une Loi permanente; & comme la Loi est obligée de s'expliquer d'une manière simple, elle ne pourroit guère établir, pour règle, que le prix; mais le prix lui-même ne peut être une règle fixe, pour marquer le point où finit la sortie du superflu, où commence celle du nécessaire.

D'un autre côté, abandonner une affaire aussi importante que l'exportation des bleds aux hasards de la liberté du Commerce; compter qu'elle aura toujours l'art de rapporter au moment précis du besoin le nécessaire qu'elle aura fait sortir; espérer enfin que les Loix prohibitives des autres Nations répondront, par leur condescendance, à nos propres convenances; c'est avoir une bien haute idée du résultat d'une infinité de combinaisons personnelles, inspirées par l'ignorance & la cupidité, aussi souvent que par l'intelligence.

Rien n'est donc plus difficile que de soumettre à une Loi durable les conditions de l'exportation des bleds, & il faut bien que cette difficulté ait été généralement sentie, puisque dans tous les pays de l'Europe, l'on permet ou l'on défend la sortie des grains, selon les circonstances. Cette manière a sans doute aussi ses inconvéniens, surtout dans les pays où une seule personne décide des plus grands objets: mais quand on critique une méthode, il faut toujours voir les inconvéniens attachés à l'autre. Quoiqu'il en soit, quand l'administration se réserve de manifester chaque année les intentions du Souverain sur la sortie des grains, il devient bien important qu'elle mette tout en usage pour avoir une connoissance aussi exacte qu'il est possible de la population & du produit des récoltes, afin qu'en comparant ces deux grandes circonstances, elle puisse être sûre des proportions qu'elle cherche. Il convient, ce me semble, qu'il y ait dans un Royaume, non-seulement une quantité équivalente aux besoins de l'année, mais encore une provision qui puisse suppléer aux hasards de la récolte suivante. Ces





précautions prises, il faut non-seulement permettre, par une Loi publique, la sortie de l'excédent, en désignant la quantité, mais il faut encore exciter dans l'intérieur la plus libre circulation: car la spéculation ne peut alors tomber que sur la partie qui excède les besoins de l'année; spéculation excellente pour la Société, puisqu'elle tend à soulager ceux qui sont pressés de vendre, par l'assistance de ceux qui peuvent garder. Mais quand les spéculations portent sur les portions d'un tout qui est à peine équivalent au nécessaire, ces spéculations, lorsqu'elles ne sont pas contenues dans des bornes raisonnables, peuvent occasionner, une hausse, ou une rareté plus ou moins dangereuses.

IMPOTS.

L'Impôt est la contribution des citoyens aux besoins de la Société. Cette contribution peut avoir lieu en travail, ou en subsistances, ou en d'autres richesses, ou en argent enfin, qui les représente toutes.

La nature des impôts, & les dépenses qui les occasionnent, ont une grande influence sur le travail, & par conséquent sur les richesses nationales dont il est la source.

Si le Souverain use de la force pour prélever une grande somme de subsistances, ou d'autres biens représentés par l'argent, & qu'il les applique à nourrir des hommes oisifs, ou dévoués à un service inutile, il contrarie les Propriétaires & les hommes industrieux dans leurs jouissances, & il

diminue la quantité du travail productif, parce que ces subsistances, ou cet argent que les Propriétaires payent au Souverain pour les impôts, auroient été appliqués par eux en partie à un travail qui eût accru les richesses nationales.

Enfin, si les impôts qui sont établis pour satisfaire aux dépenses publiques, obligent par leur complication à entretenir une grande quantité d'hommes employés uniquement à les percevoir, la somme du travail utile est encore diminuée.

La détermination de l'impôt par la Loi, & jamais par l'autorité, est une des principales conditions qu'exige le bonheur; l'autorité transmise de subalternes en subalternes, entraîne toujours le caprice, la préférence & la partialité; & comme les hommes se désespérent quand ils éprouvent une injustice dont ils ne peuvent pas se venger, il faut les préserver du tourment de la soupçonner ou de la caindre.

Deux sortes d'Impots.

Il y a deux sortes d'impôts; les uns sur les productions, les autres sur les consommations,

Les impôts sur les productions se prélèvent sur les fruits même de la terre, en raison des récoltes, ou d'une manière fixe, en raison d'un revenu annuel qu'on présume.

Les impôts sur les consommations se perçoivent communément au moyen des Douanes établies, les unes aux entrées du Royaume, les autres aux entrées des Villes.

Impôts sur les productions.

Les impôts sur les productions sont les plus naturels & les plus faciles à percevoir ; ils le seroient encore davantage, s'ils étoient établis sur l'arpent de terre, & non sur une opinion arbitraire & variable de sa valeur.

Impôts sur les consommations.

Les impôts sur les consommations ne sont en général qu'une répétition des impôts sur les productions. Il est égal au consommateur que le prix d'une denrée soit renchéri par l'impôt payé lors de sa production, ou par l'impôt qu'on lui demande lorsqu'il achète cette denrée.

Mais l'identité de ces deux genres d'impôts n'existe pas toujours, lorsqu'il est question d'objets d'industrie.

Supposons un impôt établi sur le prix de toutes les marchandises qui entrent dans une ville.

Il y aura tel objet commun d'industrie dont le prix ne représentera que le prix de la matière première, plus le prix des productions de la terre, consommées ou par l'ouvrier qui a fabriqué cette matière, ou par ceux qui lui ont fait un habit, des bas, &c. alors l'impôt sur l'entrée de cet objet d'industrie, peut être remplacé parfaitement par un impôt sur les productions de la terre, puisqu'il est égal au Souverain de percevoir 3 liv. sur un chapeau valant 12 liv. ou de percevoir 3 liv. sur les 12 liv. de productions de la terre qu'ont consommé les ouvriers qui ont fabriqué le chapeau.

Mais s'il y a des objets d'induſtrie dont le prix n'eſt pas employé en entier en productions de la terre, alors l'impôt ſur ces objets ſera un impôt diſtinct de l'impôt général ſur les productions.

C'eſt cependant ce qui arrive lorſque le Marchand ou l'Artiſte théſauriſent, ou envoient dans l'Etranger une partie du prix en argent qu'ils ont reçu.

Or, il ne faut pas perdre de vûe qu'une multitude d'hommes convertiſſent toute l'année le prix de leur travail, non en jouiſſances, mais en ſimple-faculté d'acquérir des jouiſſances, faculté repréſentée par l'argent; en ſorte que le prix des ouvrages fabriqués annuellement par les hommes induſtrieux ſurpaſſe de beaucoup le prix des productions conſommées annuellement par ces mêmes hommes, ou par ceux qui leur rendent des ſervices.

Prouvons cette vérité par un autre exemple où nous ne ſuppoſerons pas même une théſauriſation complette.

Un Artiſte fait dans le courant d'une année des tableaux qu'il vend 50000 liv. Il en emploie 10000 à acheter des productions de la terre, ou à en procurer aux gens qui le ſervent, par le ſalaire qu'il leur donne, & les autres 40000 liv. il les emploie à acheter des ouvrages de Mécanique.

Le Mécanicien qui a fait ces ouvrages, n'a dépenſé que 10000 liv. pour les fabriquer & pour ſe procurer des jouiſſances pendant un an, & il lui reſte 30000 liv. qu'il emploie à acheter une tapiſſerie.

L'ouvrier de cette tapiſſerie n'a dépenſé auſſi que 10000 liv. pour la fabriquer & pour jouir, & il

emploie les 20000 liv. restantes de quelqu'autre manière pareille à celles que nous venons d'exposer.

Sans pousser cette progression plus loin, il résulte :

Qu'au bout de l'année il y a pour 120000 liv. d'objets d'industrie achetés & vendus, & existans dans la Société.

SAVOIR :

En tableaux - - -	50000 liv.
En ouvrages de Mécanique -	40000 -
En tapisseries - - -	30000 -

Et cependant il n'y a que pour 30000 liv. de productions de la terre achetées :

SAVOIR :

Pour le Peintre ou pour ses Serviteurs	10000 l.
Pour le Mécanicien. - - -	10000 -
Pour le Fabricant de tapisseries -	10000 -

Donc, dans cette hypothèse, il y auroit une grande différence entre l'impôt sur le prix des ouvrages d'industrie, ou l'impôt général sur les productions de la terre.

Ce raisonnement peut s'appliquer à beaucoup d'autres objets ; mail il suffit de faire concevoir qu'il n'est pas vrai que l'impôt sur la marchandise fabriquée soit toujours une seule & même chose avec l'impôt sur les productions.

Inconvéniens des Impôts sur les consommations.

La perception des impôts sur les consommations oblige à veiller sans cesse sur les frontières & sur

les grands chemins ; il faut entretenir une multitude d'espions, de surveillans, & de gardes ; ce sont autant d'hommes qui ne procurent ni des jouissances, ni des richesses permanentes ; ce qui diminue la puissance, & contrarie le bonheur.

Enfin ce genre d'impôt, en rendant la fraude facile, y fait tomber les uns par ignorance, y entraîne d'autres par avidité ; & il en résulte des fautes qui avilissent les mœurs, & des punitions qui répugnent à l'esprit social.

Circonstances en faveur des Impôts sur les consommations.

On exagère tout, en se récriant contre les impôts sur les consommations ; il me semble qu'on n'a pas fait appercevoir les circonstances qui leur sont favorables.

On a dit de ces impôts qu'ils n'étoient qu'une tricherie & qu'un escamotage, parce qu'ils n'étoient qu'une répétition des impôts sur la production ; mais l'art de cacher aux hommes ce qui leur déplaît, n'est pas un art à dédaigner. L'imagination fait ses malheureux, comme la réalité ; je crois même que la liste des premiers est la plus grande.

C'eût été certainement une idée heureuse, que de vouloir adoucir les dehors impérieux & rebutans de l'impôt, en le présentant sous la forme d'une contribution volontaire, proportionnée au desir que chacun auroit de dépenser. Il eût été ingénieux de donner ainsi à la loi de la nécessité, une apparence de liberté. Si donc un tel impôt étoit aussi simple & aussi facile à percevoir que l'impôt sur les productions, il seroit préférable.

Entre les divers impôts sur les consommations, ceux qui se payent sur les marchandises étrangères à l'entrée du Royaume tiennent à la richesse nationale, ainsi que nous l'avons montré à l'article des Loix prohibitives.

Il est aussi quelques impôts à la sortie du Royaume, qui peuvent être fort raisonnables. Lorsqu'un pays a le bonheur de tenir de son sol, ou de l'intelligence de ses habitans, une sorte de biens particulière, & qui sera nécessairement recherchée par les Etrangers, c'est leur faire payer une portion de nos dépenses de Société, que de mettre un impôt sur ces marchandises; il ne faut pas croire que l'abolition de cet impôt pût tourner en entier au profit du vendeur national, & qu'ainsi la Société regagnât d'un côté ce qu'elle perdroit de l'autre; car la valeur de cet impôt aboli tourneroit en partie au profit de l'acheteur étranger, qui lutte contre le vendeur.

Tous les impôts sur l'exportation des objets qui ne sont pas particuliers à une Nation, ne sont ni sages, ni politiques; c'est se nuire à soi-même.

Enfin, les impôts, aux entrées des grandes Villes, ont un objet d'utilité, puisqu'ils servent à tempérer l'attrait de leur séjour, en haussant le prix des consommations. Sans cette circonstance, la réunion des Arts & des Spectacles, la variété des événemens, & les chances de fortune que présente un grand tourbillon, entraîneroient tous les habitans d'un pays vers la Capitale, & le reste du Royaume ne contiendroit que des Laboureurs.

Je n'examinerai point ici si l'on ne pourroit pas trouver des impôts, qui, sans s'écarter du même

esprit, préviendroient les recherches aux entrées des Villes. Il n'entre dans mon sujet que d'examiner les avantages & les désavantages des impôts sur les consommations.

Enfin, j'ajouterai aux diverses considérations que je viens de présenter, que quoiqu'il soit vrai que les impôts sur les consommations soient souvent une espèce de répétition des impôts sur les productions, leur effet n'est cependant pas le même dans certaines circonstances.

Supposons que, par des besoins extraordinaires, ou par une masse considérable de dettes publiques, la somme des impôts soit immense, & qu'il en existe une moitié sur les productions, & l'autre sur les consommations, il ne seroit point indifférent de les rejetter en entier sur les productions; car cette opération, en élevant sensiblement le prix des premières subsistances, & celui de la main-d'œuvre, qui en est la suite, dérangeroit les rapports qui fondent notre commerce avec les Etrangers; mais de plus, les consommateurs nationaux, voyant la plupart des denrées & des marchandises beaucoup plus chères dans leur pays qu'au dehors, feroient venir de l'Etranger tout ce qu'ils pourroient en tirer, & contrarieroient par cette rivalité la culture & l'industrie de leur pays.

Un homme riche ne peut pas se soustraire aux impôts établis sur les consommations, dans un pays où il vit; mais il peut quelquefois éviter les impôts sur les productions, en faisant venir de l'Etranger les objets de sa consommation; car les prohibitions ne peuvent y mettre obstacle que jusqu'à un certain point.

Il résulteroit donc peut-être de ces observations, que les impôts sur la consommation des denrées de nécessité, peuvent toujours être remplacés sans le moindre inconvénient, par une addition d'impôt sur la terre; parce que les impôts sur des objets nécessaires à tous les individus, pauvres ou riches, constituent toujours le prix de la main-d'œuvre, soit qu'ils soient perçus en recueillant, ou en consommant. Mais les impôts sur les consommations particulières aux riches sont dans un cas différent; ils n'influent pas sur les prix élémentaires des choses, & c'est une manière adroite de tempérer l'inconvénient des gros intérêts. Mais ces impôts sur la consommation ont pareillement un terme qu'il est important de ne point excéder, comme nous serons dans le cas de l'observer en parlant de la dette publique.

L'ARGENT.

A mesure que la fécondité de la terre & le travail des hommes multiplièrent les objets de leurs desirs, les échanges devinrent difficiles, & l'on eut besoin d'établir une mesure commune, à laquelle on pût rapporter tous les marchés. On choisit successivement différens objets pour remplir cette fonction; mais insensiblement l'or & l'argent furent adoptés par la plus grande partie des Nations. La rareté, la beauté de ces métaux, & la faculté qu'ils ont d'être à la fois très-divisibles & non périssables, déterminèrent avec raison cette préférence.

Monnoies.

La division de ces métaux en portions égales, revêtues de l'effigie du Prince, qu'il étoit défendu

d'imiter, rendit cette mesure des valeurs encore plus commode, chacun étant dispensé de peser cet or & cet argent, & d'examiner si ces métaux étoient purs & sans alliage.

Sources de l'Or & de l'Argent.

L'or vient principalement du Brésil, Colonie Portugaise, & l'argent de l'Amérique Espagnole. Ces métaux se répandent en Europe, en échange des productions ou des objets d'industrie des différens pays avec lesquels l'Espagne & le Portugal commercent. Il ne sort point d'or de l'Europe; mais on envoie une grande quantité d'argent à la Chine & aux Indes, beaucoup moins cependant depuis que les Anglois ont acquis de vastes possessions dans les Indes; ce qui leur permet de faire servir les impôts qu'ils y perçoivent à payer presque toutes les marchandises qu'ils exportent des Indes & de la Chine.

Double fonction des Monnoies.

Les Monnoies d'or & d'argent, dans un pays qui n'auroit aucune communication avec d'autres, ne seroient qu'un signe de valeurs, & une facilité d'échanger.

Ces Monnoies, dans un pays qui commerce avec d'autres Nations, sont en même temps des métaux généralement estimés, qui donnent le pouvoir d'acquérir les biens étrangers de toute espèce.

Ce sont ces deux qualités de Monnoies qu'il ne faut point perdre de vûe, sans quoi l'on est facilement induit en erreur.

Monnoies considérées comme signes.

Les Monnoies, considérées comme signes ou mesure des valeurs, sont un instrument applicable uniquement à la commodité des marchés; & sous cet aspect, les Monnoies sont une richesse captive & sans production. Plus la confiance est grande, plus la somme destinée à servir de gages peut être petite; & sans l'envention des lettres de change qui ont dispensé de beaucoup de transports d'espèces, il faudroit encore plus d'argent pour exécuter les échanges.

En Angleterre, on supplée en grande partie à l'usage des Monnoies, par des billets de Banque auxquels la foi publique est attachée. En d'autres endroits, on réduit d'une autre manière la somme du numéraire applicable aux marchés. A Lyon, par exemple, on y parvient, en divisant tous les payemens en quatre époques de l'année, & en balançant alors les créances les unes par les autres. A Marseille enfin, on diminue le besoin des monnoies, au moyen des compensations établies entre les Négocians par l'entremise des Courtiers, qui deviennent les débiteurs des uns, & les créanciers des autres.

Cependant à mesure qu'il n'y a plus d'argent en Europe, toutes les choses de la vie haussant de prix, il faut par conséquent une plus grande quantité de signes, ou de monnoies d'échange. Mais cette augmentation n'est pas proportionnée à la hausse des prix; car on sent bien que la somme des signes n'est pas égale à la somme des achats & des ventes, vû que, par l'effet de la circulation, les mêmes Monnoies font plusieurs fois fonction de signes, non-seulement dans une année, mais mê-

me dans un jour; & plus cette circulation est rapide, moins il faut appliquer de Monnoies à ces opérations.

Monnoies considérées comme Richesses mobiliaires.

Quoique tout l'argent qui entre dans un pays, & qui s'y arrête plus ou moins long-temps, s'y convertisse en Monnoies courantes, il ne s'ensuit pas de cette conversion que cette augmentation annuelle de Monnoies soit nécessaire aux échanges; mais l'argent étant recherché comme un moyen d'acquérir, on préfère de le garder en Monnoies du pays où l'on vit, parce qu'on en peut disposer plus aisément, quand on veut l'échanger contre d'autres biens. Si l'argent que l'Espagne envoie chaque année dans les autres pays de l'Europe n'étoit applicable qu'à leur circulation intérieure, ce seroit une grande duperie de la part de ces Nations que d'échanger les productions de leur terre & les fruits de leur industrie contre une augmentation d'embarras dans leurs échanges; mais l'argent étant un métal estimé également par-tout, la somme de Monnoies qui excède la quantité nécessaire pour les échanges journaliers, devient une richesse active, qui peut servir à acquérir les autres biens de l'univers; & sous cet aspect, elle est la plus précieuse de toutes; elle se termine en population, par l'acquisition des subsistances des autres pays: elle se change en force, par les subsides; elle se convertit en jouissances, par l'acquisition des productions étrangères; & en attendant, cet argent est jouissance

lui-même, en représentant sans cesse à son propriétaire la faculté d'acquérir.

Quelle Nation doit avoir le plus d'Argent.

Parmi les Nations qui n'auroient adopté d'autres signes des valeurs que l'argent, & où il régneroit une égale confiance, la Nation la plus favorisée par la nature auroit nécessairement le plus d'argent; car les causes qui augmentent dans un pays toutes les richesses mobiliaires, y accroissent aussi la somme de l'argent.

Un pays, après avoir fourni aux autres l'objet de leurs desirs, leur demande à son tour tout ce qui convient à ses Propriétaires, & la somme des marchandises qu'il a fournies au-delà de celles qu'il a reçues, s'acquitte en argent.

Doit-on considérer l'Argent qui entre dans un Pays comme un profit de Commerce?

On ne peut pas l'envisager de cette manière, parce que l'idée d'un profit emporte celle d'une perte existante ailleurs en même temps. Or, comme chaque année (sauf les événemens extraordinaires) il entre de nouvelles sommes d'argent dans tous les pays de l'Europe, ils gagneroient donc tous; il n'en sort que du Portugal & de l'Espagne, & cette exportation n'est pas une perte pour ces Nations; elle est l'échange naturel & raisonnable d'une production stérile contre des jouissances.

Comment cependant l'entrée de l'Argent est un signe probable de prospérité.

L'augmentation de l'argent dans les différentes Sociétés, peut donner une idée de l'accroissement

comparatif de toutes leurs richesses mobiliaires: on ne peut pas calculer combien il s'accumule annuellement dans chaque pays, de tableaux, de diamans, de bijoux, ou d'autres richesses; & le luxe n'étant pas le même par-tout, il n'est aucune autre richesse que l'argent, qui puisse donner une idée juste de toutes les autres; il représente le pouvoir d'acquérir, sorte de plaisir connu dans tout le monde.

Pourquoi l'Argent n'est qu'une mesure problable de la différence de prospérité entre les Etats.

Parce qu'on pourroit imaginer une hypothèse, où deux pays doués du même sol, de la même industrie, & dans les mêmes circonstances à tous égards, ne recevroient pas une même quantité d'argent.

Supposons, par exemple, dans l'une de ces deux Nations, un caractère singulier, éloigné des plaisirs d'imagination, & voulant sans cesse convertir l'argent en jouissances; il arriveroit que cette Nation ne conserveroit que la somme qui lui seroit nécessaire pour faciliter ses échanges, & qu'elle employeroit constamment le surplus à acheter des biens étrangers.

Chez une telle Nation, toute sa supériorité se réaliseroit chaque année ou en jouissances, ou en accroissement de population, par l'achat des subsistances étrangères; & chez l'autre elle se convertiroit en partie en simple faculté d'acquérir ces diverses richesses, c'est-à-dire en argent. Cette

dernière

dernière deviendroit plus riche & plus puissante par son avarice seule, & non par aucune supériorité dans ses avantages naturels. Cette avarice a sans doute aussi ses plaisirs; car sans cela, il seroit vraiment singulier de voir un pays se réjouir de faire boire tous les ans pour trente millions de ses vins aux Etrangers, en échange d'une augmentation annuelle de trente millions d'argent monnoyé.

La somme comparative d'argent qui entre dans un pays, peut aussi varier par des circonstances momentanées. Si l'année dernière, la Hollande a accumulé vingt millions, & que dans celle-ci, il s'ouvre un emprunt en Angleterre, où elle en place trente, au lieu d'en garder vingt, elle en exportera dix, & cependant sa richesse ne sera pas diminuée; ce que je dis d'un emprunt, s'applique de même à plusieurs autres circonstances.

MONNOIES DE BANQUE.

Circonstance particulière qui ne permet pas de comparer les Richesses de deux Pays par la somme d'argent qui y circule.

Si la somme d'argent qui éxiste en différens pays, étoit nécessairement la mesure comparative de leurs richesses, l'Angleterre paroîtroit un des plus pauvres Royaumes de l'univers, car on y voit très-peu d'argent circulant; on ne croira pas sans doute que sa pauvreté comparative en soit la cause, car tout annonce dans ce pays-là l'aisance, les richesses, & le moyen d'en acquérir; aussi, cette rareté d'argent ne tient tient qu'à une seule circon-

ftance ; c'eft que les billets de la Banque d'Angleterre font office de Monnoie, & difpenfent de garder l'or & l'argent, pour remplir cette fonction, car la fomme de ces billets répandus dans le public, excède infiniment le montant des efpèces qui font à la Banque ; auffi ne pourroit-elle jamais acquitter ces billets en argent, fi l'on venoit en foule l'exiger ; mais comme on fait que la Banque eft créancière du Gouvernement, & que les revenus de ce Gouvernement, ainfi que fes dépenfes, font déterminés par les Repréfentans de la Nation, il réfulte de la connoiffance publique de ces circonftances, une confiance aux billets de Banque, qui n'a été qu'ébranlée dans les temps de la plus grande crife.

Les billets de Banque étant devenus la monnoie la plus générale de l'Angleterre, ceux qui théfaurifent ailleurs de l'or & de l'argent, théfaurifent en Angleterre des billets de Banque, comme plus faciles à cacher & à tranfporter ; en forte qu'ils remplacent l'argent dans fon double office. On voit donc que la petite fomme de Monnoies d'or & d'argent qui circule en Angleterre, n'eft point un effet de fa pauvreté, & j'ajoute que fes richeffes ont augmenté par cette circonftance.

Comment l'inftitution libre & volontaire d'une Monnoie de Banque peut augmenter la Richeffe d'un Etat.

Pour faire fentir en quoi confifteroit cet avantage, fuppofons que par une inftitution de billets auxquels la confiance publique s'attacheroit, tout l'argent deftiné aux échanges & à la théfaurifation

devint un argent inutile dans l'intérieur, il s'appliqueroit par conséquent à acquérir au dehors des créances à intérêt, ou à faire valoir une nouvelle Colonie, ou à ouvrir de nouvelles branches de commerce, où à rembourser aux Etrangers la dette nationale; & d'une manière ou d'autre, l'Etat gagneroit en jouissances l'intérêt annuel de cet argent: & si, à mesure qu'il lui arriveroit de nouveaux métaux de Portugal & d'Espagne, la même opération étoit suivie, il augmenteroit encore ses jouissances annuelles de l'intérêt de ces nouveaux trésors. Mais il ne faudroit pas que plusieurs Nations voulussent suivre cet exemple; car, comme chaque Nation ne peut tirer parti de son argent qu'en l'appliquant à acquérir des biens chez l'Etranger, & que cette acquisition suppose nécessairement l'estime que les Etrangers font de cet argent, si chaque Nation vouloit suppléer par du papier à l'argent qui circule chez elle, aucune ne pourroit tirer un avantage particulier de cette opération; elles nuiroient seulement en commun à l'Espagne & au Portugal, qui ne sauroient que faire des métaux du Brésil & du Mexique, si toutes les Nations pouvoient imiter l'exemple de l'Angleterre, & instituer chez elles des billets de Banque, qui jouiroient de la confiance publique; mais la nature des Gouvernemens de l'Europe rend le succès d'un pareil projet impossible.

Danger pour un grand Etat dans l'institution des Billets de Banque.

Un grand Etat, qui, par un papier dont le crédit est établi, a rendu libre & productif au dehors

l'argent qui faisoit office de monnoie, profite de cette augmentation de revenus tant que le papier qu'il a introduit jouit d'une parfaite confiance; mais lorsque par des erreurs d'administration, par des événemens qui ébranlent l'opinion, ou par une crainte bien ou mal fondée, la défiance se répand sur ce papier, le pays où il circule est fort embarrassé; car la nécessité de rétablir les signes en métaux dans la circulation, l'oblige de sacrifier à leur acquisition ses productions & ses objets d'industrie, & jusqu'à ce qu'il y soit parvenu, il souffre dans ses jouissances & dans sa force.

Voilà pourquoi, lors même qu'on pourroit parvenir par une administration parfaite à établir pour un temps une confiance générale en des billets de Banque, il seroit dangereux de leur donner une certaine étendue dans un pays Monarchique; parce que la confiance publique y dépendant toujours de l'opinion qu'on a du Prince & de son Ministre, il est dans la nature des hommes qu'elle ne soit pas durable; mais en Angleterre où l'ordre est l'effet des Loix & de l'harmonie du Gouvernement, la confiance dans les billets de Banque peut durer long-temps. Si jamais elle cessoit par des événemens extraordinaires, & que la Nation ne réunit pas toute son intelligence & sa volonté pour y remédier, il y auroit en Angleterre une crise dont on ne peut pas calculer les effets.

Institution des Billets de Banque ou de Monnoie, par la force.

Jusqu'à présent, en parlant des billets de Banque ou de Monnoie, nous avons toujours suppo-

sé que la confiance en eux seroit libre & l'effet de l'opinion.

Les billets de Monnoie établis par la force, sont de toutes les opérations injustes la moins raisonnable.

J'entends par cette contrainte une création de billets de Monnoie, faite par un Souverain pour payer ses dettes, avec injonction à tous ses sujets de recevoir ces mêmes billets comme de l'argent, dans tous les échanges. Mais toutes les forces d'un Souverain n'en sauroient venir à bout; car tout échange étant une action libre, celui qui est propriétaire d'un bien réel ne le cédera jamais contre un papier dont il se défie. La puissance du Prince se bornera donc à contraindre ses propres créanciers, & les créanciers de ses créanciers à recevoir les billets de Monnoie en paiement de leurs créances. Mais lorsqu'on rapportera ces billets à son trésor en paiement des impôts, il faudra nécessairement qu'il les décrie, parce qu'avec une telle monnoie, il ne pourroit acquérir lui-même aucune denrée, ni aucun service libre.

Les Souverains sont appellés à se tromper comme les autres hommes: ainsi quand, par leurs fautes, par celles de leurs Ministres, ou par des circonstances malheureuses, les Finances d'un Etat ne sont plus en équilibre, il faut déployer la Loi de la nécessité avec cette noble franchise qui fait tout pardonner, & qui réunit les efforts de tous les citoyens pour le rétablissement de l'ordre. Mais chercher à voiler une injustice par de la tromperie, soutenir par la force un vil escamotage, entraîner avec son infidélité celle de tous les ci-

toyens, & relâcher ainsi soi-même les principes de la morale en autorisant ses sujets à se tromper mutuellement, ébranler enfin toute espèce de confiance, joindre à des maux réels mille maux d'imagination, produire un bouleversement général, & par son seul souvenir une longue détresse, c'est annoncer aux Nations son ignorance & son manque de foi ; c'est le plus méprisable & le plus insensé de tous les moyens.

Ce que je dis d'une institution forcée de billets de Banque, s'applique de même à la valeur exagérée & discordante avec leur valeur réelle, que les Souverains donnent quelquefois aux monnoies. Car appeller six francs un écu de trois livres, & payer ainsi ses créanciers, ou leur donner un écu de trois livres, & un papier qu'on appelle trois livres, c'est précisément la même chose ; & cette opération rentre en tout point dans les inconvéniens que nous venons de développer. La seule différence entre cette hausse donnée à la valeur numéraire des monnoies, & l'institution des billets de Banque, c'est qu'on refuse tout échange avec ces derniers, au lieu qu'avec la monnoie haussée numérairement, on échange toujours ; mais on hausse dans la même proportion le prix de ses denrées, ou de ses services.

Bénéfice raisonnable sur les Monnoies.

Il est naturel que le Souverain trouve dans la valeur qu'il donne à ses monnoies, non seulement les frais de la fabrication, mais encore un bénéfice d'un ou deux pour cent, qui empêche que ces monnoies ne sortent & ne rentrent par de simples variations dans les changes & les prix des métaux.

L'Angleterre ne fait aucun bénéfice ſur les monnoies d'or; mais en même temps elle en défend la ſortie; ce qui excite la fraude toutes les fois que le prix des changes ou des métaux varie. La méthode de la France à cet égard me paroit plus raiſonnable.

INTÉRÊT DE L'ARGENT. *)

L'intérêt de l'argent tire ſon origine de la nature: la terre a beſoin de la ſemence, & la ſemence a beſoin de la terre. Celui qui fournit la ſemence au Propriétaire de la terre, a un droit ſur ſa récolte. Ce que je dis de la ſemence, s'applique à mille objets ſemblables. Le droit de part à toute réproduction, lorſqu'on a concouru à cette production, s'appelle un intérêt; & rien au monde n'eſt plus juſte: & l'on dit communément *l'intérêt de l'argent*, parce que l'argent eſt l'image de toutes les richeſſes.

Motifs du haut ou bas intérêt national.

L'intérêt étant la part du prêteur à la reproduction provoquée par ſon argent, cet intérêt doit être à haut prix, lorſque cette reproduction eſt avantageuſe, ou lorſque l'argent qui pouvoit concourir à cette reproduction eſt rare.

L'intérêt dans un pays eſt donc haut ou bas, en raiſon de la rareté & de l'abondance de l'argent (ou des billets qui font fonction d'argent,) plus en

*) Ce que je dis de l'intérêt eſt ſous un point de vûe politique, & n'a point de rapport avec les reſpectables maximes de la Religion ſur ce point.

raison du nombre & de l'utilité des emplois que cet argent peut trouver.

Le prix de l'intérêt n'est donc pas une marque positive de la prospérité ou de la pauvreté d'un Etat.

L'intérêt peut être bas, par l'abondance de l'argent dans un pays ; signe de prospérité.

L'intérêt peut être haut, par l'acquisition de nouvelles Colonies, par l'établissement de nouvelles Manufactures, enfin, par une multiplicité d'emplois & de nouveaux commerces ; autre signe de prospérité.

La Hollande réunit les deux causes d'un bas intérêt ; savoir, l'abondance de l'argent, par le concours d'un grand nombre de Capitalistes & de Négocians, & la stérilité des emplois par la nature de son sól & son peu d'étendue, ce qui la borne à un commerce d'économie & d'entrepôt.

La France a pareillement la cause d'un bas intérêt, dans la prodigieuse abondance d'argent qu'elle renferme ; mais elle jouit aussi des causes d'un haut intérêt, par la fécondité de son sol, par ses diverses Manufactures, par son commerce dans tout l'univers, & par ses Colonies.

Cependant, sans la dette publique, & les divers emplois que la Finance offre sans cesse, l'intérêt de l'argent seroit bientôt aussi bas en France que par-tout ailleurs. Il y a lieu de croire qu'il y a maintenant dans ce Royaume près de deux milliards d'argent monnoyé, & l'accroissement annuel dans ces circonstances est d'environ trente millions.

La sagesse des Loix qui assure au prêteur le recouvrement de sa créance, concourt au bas prix

de l'intérêt; car cet intérêt s'établit aussi en raison des dangers qu'on aperçoit dans la confiance.

Liberté de l'intérêt.

Le prix de l'intérêt doit être libre, comme celui d'une marchandise, puisqu'il est le point de réunion entre les convenances de deux parties, le prêteur & l'emprunteur.

Intérêt usuraire.

Ce que j'ai dit ci-dessus ne s'applique point à ce qu'on appelle communément un intérêt usuraire. Ce n'est pas l'économie politique qui s'y oppose; mais les mœurs sont bien de l'avilir, & les Loix de le défendre, comme on interdit dans la Société tout abus de la force envers la foiblesse, ou la démence.

CRÉDIT PUBLIC.

Le crédit est le moyen d'emprunter; il est, comme toutes les forces, un bien ou un mal, selon l'intelligence qui les emploie.

Emprunt public: Dettes nationales.

Un besoin de cent millions survient dans une Société. Il y a deux manières d'y pourvoir, ou d'ordonner une contribution pour cette somme, ou de l'emprunter, en n'établissant un impôt que pour l'intérêt annuel de cent millions.

Quand la confiance permet la réussite de cette dernière manière, elle est la plus facile & la plus

commode pour toute la Société ; car elle satisfait aux desirs de ceux qui auroient besoin d'emprunter pour payer leur part aux cent millions nécessaires, sans contrarier ceux qui aimeroient mieux payer cette même part en capital, puisqu'ils peuvent le placer dans l'emprunt, & retirer un intérêt annuel équivalent à l'impôt annuel établi.

L'emprunt public ne fait que remplacer les emprunts entre particuliers, emprunts qui seroient la suite nécessaire d'une levée trop forte & disproportionnée aux moyens présens d'un grand nombre d'entr'eux.

Mais il y a cette différence entre ces deux sortes d'emprunts ; c'est que ceux qui se font entre particuliers, n'intéressent le créancier qu'à la fortune d'un individu, au lieu que le prêt au Souverain attache à la prospérité publique.

Le crédit fait le succès d'un emprunt ; l'emprunt rend la levée des impôts plus facile ; & les impôts pourvoient aux demandes du Souverain. Si ces demandes ont pour but de défendre le pays contre la conquête, ou d'accomplir tout autre dessein avantageux à la Société, le crédit, l'emprunt & l'impôt sont autant de forces précieuses ; mais elles deviennent nuisibles, quand elles rendent plus faciles des opérations qui sont contraires au bien de l'Etat.

Est-il toujours indifférent d'emprunter ou d'imposer ?

Imposer un capital, ou l'emprunter, en n'imposant que son intérêt, revient à-peu-près au même en soi, ainsi que nous venons de le présenter ; mais il

est des circonstances morales qui doivent déterminer la préférence. Quand le besoin est considérable & pressé; & qu'il y a du crédit, il faut employer l'emprunt, parce que la levée d'un gros impôt seroit difficile, & occasionneroit des convulsions. Mais pour des besoins modérés, il faut toujours préférer l'impôt, tant pour simplifier les opérations, & suivre plus facilement l'équilibre des finances, que pour ménager le crédit public & le prix de l'intérêt, par la rareté des emprunts.

J'observerai seulement encore en faveur des emprunts, comparés à l'impôt pour le capital entier, que l'augmentation annuelle en Europe des métaux précieux, adoucit le poids des tributs en argent qu'on paye au Souverain, & diminue la valeur des intérêts qu'il repartit aux rentiers: car un million vaut beaucoup moins aujourd'hui qu'il y a vingt ans, puisque pour ce même million, on auroit eu dans ce temps-là beaucoup plus de productions de la terre, ou d'ouvrages des hommes, qu'on n'en obtiendroit aujourd'hui pour la même somme.

On objecte avec force contre les emprunts publics, qu'ils sont la source des rentiers, & par conséquent des hommes oisifs. Il me semble qu'on exagère cet inconvénient.

C'est une propriété quelconque qui entraîne l'oisiveté, en dispensant de travailler: mais les emprunts publics n'augmentent pas la somme des propriétés; ils ne font que les déplacer. S'il n'y avoit pas de Propriétaires de richesses mobiliaires, inutilement ouvriroit-on un emprunt; & s'il y en avoit, ils trouveroient d'une manière ou d'autre le moyen d'échanger ces richesses contre une part

annuelle aux productions du travail d'autrui, en restant eux-mêmes dans l'oisiveté. On ne sauroit cependant se dissimuler que la facilité d'obtenir de gros intérêts, par les emprunts publics, n'encourage jusqu'à un certain point cette oisiveté, en présentant au Propriétaire d'argent, un revenu plus considérable, que celui qu'il pourroit retirer de la même somme, appliquée à des objets d'Agriculture, de Commerce & d'Industrie.

On est quelquefois induit en erreur par la somme immense d'intérêt que paye un Etat. On voit cent millions de rentes distribués dans la Société, & l'on croit qu'il en résulte des hommes oisifs en même proportion; mais l'on ne prend pas garde qu'en même temps il y a cent millions d'impôts établis pour pourvoir à ces intérêts, & que souvent la plus grande partie de ces impôts sont payés par ceux mêmes qui ont des rentes.

Respect dû à la dette publique.

Il n'est point de propriété plus respectable que celle des fonds publics. Les créances entre particuliers, les propriétés de toute espèce acquises à prix d'argent, que la Loi protège avec tant de soin, n'ont pas plus de mérite aux yeux de l'équité, qu'un prêt fait à la Société dans la personne du Souverain. Ainsi toute infraction volontaire à la dette publique, est un déplacement de propriétés aussi injuste qu'inutile.

Il n'est qu'une dette plus respectable encore, ce sont les pensions accordées à ces citoyens qui ont exposé leur vie & bravé les dangers pour la défense de leur pays, & qui n'ont souvent que quatre à cinq cents livres de rente pour consolation

de leurs infirmités, & pour prix de la plus noble des vertus sociales, celle du courage.

Effet de l'exagération de la dette publique.

On auroit tort de représenter aux Princes qui veulent être fidelles à leurs engagemens, qu'on peut emprunter sans inconvénient tant qu'on a du crédit, parce qu'on peut toujours balancer l'augmentation des intérêts par l'augmentation des tributs, qu'on ne peut pas à la vérité pousser trop loin l'impôt sur les productions, mais qu'on ne risque rien à élever les impôts sur les consommations, & que c'est une manière de recevoir des rentiers d'une main ce qu'on leur paye de l'autre. Une telle assertion n'est vraie que jusques à un certain point; car du moment que ces impôts sur les consommations renchériroient trop le prix de toutes les jouissances, ce même rentier, qui est intéressé plus que personne à la prospérité des finances, mais qui ne s'occupe pas du rapport qui existe entre ses consommations & la sûreté de sa rente, iroit la dépenser ailleurs. Les autres Propriétaires des richesses mobiliaires en feroient autant. Ils seroient suivis par tous les hommes industrieux qui accroissent ces richesses; & la fortune publique & celle des particuliers dépériroient également.

La dette publique & les impôts sont immenses en Angleterre, si on les compare à la reproduction: aussi tout y est fort cher; mais les charmes de la liberté servent jusqu'à présent de dédommagement. Cependant, comme l'Amérique Angloise offre la même liberté, si des circonstances extraordinaires

occasionnoient en Angleterre de nouveaux besoins publics considérables, elle ne pourroit peut-être y pourvoir par de nouveaux impôts, sans occasionner une émigration, & sans contrarier ses établissemens d'industrie ; alors les créanciers publics seroient alarmés.

En général, on ne doit pas perdre de vûe, en réfléchissant sur ces objets, que les intérêts des fonds publics ne sont appuyés que sur les impôts, & que les impôts ne sont assurés que par la culture des terres, & par l'industrie générale qui vivifie & accroît les richesses. Ainsi il est toujours important, & pour les créanciers & pour les Princes fidelles, que la dette soit en équilibre avec la puissance, & que les impôts ne soient jamais élevés à un période, qui, par la cherté des denrées, pourroit éloigner les possesseurs des richesses mobiliaires, & les hommes industrieux, & décourager la culture des terres en réduisant à rien le profit de leurs Propriétaires ; car le garant commun de toutes les richesses, c'est le travail.

Prêts faits par les Etrangers.

Cette question est bien simple.

Quand un Etat emprunte des autres à l'intérêt ordinaire, il n'y a aucun inconvénient, puisque l'utilité que l'Etat tire de cet argent est vraisemblablement proportionnée à cette rétribution, & il obtient de plus l'avantage politique d'attacher les Etrangers à sa prospérité ; mais quand il emprunte d'eux à un intérêt usuraire, il fait une grande faute. Cependant comme ces intérêts usuraires n'ont lieu que par des événemens fâcheux, &

pour éviter quelquefois de plus grands maux, c'est au Souverain à juger quel sacrifice il peut faire à cette circonstance.

SUBSIDES.

Les subsides sont une somme d'argent qu'un Etat paye à d'autres pour s'assurer de leur alliance. C'est un sacrifice fait à la force, & si ce sacrifice, en procurant à l'Etat des secours étrangers, lui permet d'entretenir chez lui moins de soldats, la Société peut retrouver par leur travail ce qu'elle emploie en subsides. Car ces subsides ne sont ordinairement payés que par les Nations industrieuses, aux Nations pauvres qui ne vendent pas chérement leurs services: mais s'il falloit payer de tels subsides en subsistances, ce seroit une folie, puisqu'il vaudroit mieux les appliquer à augmenter sa propre population.

Thésaurisation des Souverains.

La thésaurisation des Souverains comme celle des particuliers, s'oppose à la reproduction; mais le Prince despote d'un pays contrarié par la nature, & qui ne peut compter ni sur les charmes de la liberté, ni sur un heureux climat, pour arrêter dans son pays les richesses mobiliaires, agit quelquefois avec politique en thésaurisant, sur-tout si par goût pour la guerre & par esprit de conquête, il desiroit bien plus d'avoir des Sujets Soldats, que de les tenir dans l'aisance.

Mais dans un pays destiné par la nature à des jouissances, & qui peut augmenter sa force par

ses richesses, le Souverain doit favoriser le mouvement qui les reproduit; certain qu'une liberté sage, un bon climat, & la variété des objets agréables, retiendront toujours sans efforts les Propriétaires de ces richesses.

COLONIES.

Il peut y avoir deux sortes de Colonies: les unes qui ne seroient que l'effet d'une population excessive; & l'amour de l'humanité suffiroit alors pour les favoriser: les autres, auxquelles on n'attacheroit un prix que par l'amour des jouissances & du pouvoir; telles sont les Colonies qui produisent du sucre, du café, des indigos & des épiceries. Dès que ces productions sont partie des desirs de l'homme, & qu'on cherche à se les procurer, il est sans doute beaucoup plus avantageux de le faire par la propriété, le défrichement & la culture d'une Colonie, que par des achats faits chez l'Etranger. Car par cette dernière méthode, nous nourririons leurs Colons, leurs Navigateurs & leurs Marchands, & par l'autre, nous nourririons les nôtres. Ainsi, tout ce que nous avons dit sur les Manufactures, s'applique à de telles Colonies. C'est le moyen le plus économe de nous procurer les biens qu'elles produisent; & ces biens deviennent encore un objet d'échanges contre les marchandises des autres Nations, ou contre leurs subsistances, ou contre leur argent, qui représente la faculté générale d'acquérir.

Faut-

Faut-il que les Colonies ſoient ſoumiſes à des Loix particulieres de prohibition?

Si une Colonie étoit auſſi facile à défendre qu'une Province frontière, il n'y auroit aucune raiſon pour la traiter différemment : car la ſéparation par la Mer ne romproit pas plus l'identité qu'une ſéparation par une rivière, s'il n'en réſultoit pas une beaucoup plus grande difficulté de conſerver. C'eſt à cette circonſtance, & non à aucun principe économique, qu'il faut rapporter les Loix prohibitives qui ſont particulières aux Colonies.

C'eſt par cette conſidération, qu'en même temps qu'il eſt ſage de les gouverner avec beaucoup de douceur, il faut les maintenir dans le berceau de la Métropole. On doit les pourvoir de tout ce qui leur eſt néceſſaire, mais leur défendre tout commerce direct avec les Etrangers ; il convient de ne pas lever des contributions dans les Colonies, mais d'établir l'impôt en Europe ſur leurs productions, ce qui revient au même, pourvu qu'on ait ſoin en même temps d'entretenir dans ces Colonies un attrait continuel vers la Métropole, afin que cette dernière ſoit toujours le dépôt des richeſſes mobiliaires amaſſées par les Colons ; & il faut deſirer que ces Colons, par les établiſſemens qu'on offre à leurs enfans dans la Métropole, ou par d'autres liens agréables & volontaires, ſe regardent toujours comme membres du même Etat ; en ſorte qu'avec deux terres différentes, il y ait, s'il ſe peut, un même eſprit.

Au reste, par une suite du principe que nous avons établi, tous ces ménagemens & toutes ces Loix prohibitives seroient bien moins importantes pour la Nation qui se croiroit certaine d'être maîtresse de la Mer.

NAVIGATION ET PÊCHE.

Ce sont des moyens d'appliquer les fruits de la terre à nourrir des hommes utiles; mais la pêche est de plus une espèce d'Agriculture, puisqu'elle multiplie les subsistances, &, en formant des matelots, elle est encore une source de puissance; c'est donc une des occupations qu'il importe le plus de favoriser.

COMMERCE DES INDES.

Le commerce des Indes consistant en Mousseline ou autres toiles de coton qu'on y fabrique, la faveur qu'on a donnée à ce commerce sembleroit contrarier les principes que nous avons établis sur l'importance de multiplier & de protéger tous les travaux intérieurs: il est donc important, pour éclairer sur cette contradiction, d'examiner la question suivante.

Faut-il être jaloux de toute espèce d'industrie étrangère?

Quand une Nation possède beaucoup d'objets d'échange, elle ne doit pas employer son terrain & ses hommes à des objets pour lesquels elle n'a pas des avantages naturels.

Si, pour planter du tabac, il falloit sacrifier un terrain propre à des vignes, avec le produit duquel on pourroit obtenir celui d'un plus grand nombre d'arpens étrangers produisans du tabac, certainement on feroit une mauvaise combinaison; de même s'il y avoit un pays comme les Indes, où par la nature du sol, du climat & des usages, les hommes fabriquassent une certaine Manufacture à infiniment meilleur marché que les Européens, il pourroit convenir à une Nation industrieuse comme la France, d'employer ses hommes à d'autres travaux, d'échanger le produit de ces travaux contre de l'argent, & de porter ensuite cet argent aux Indes.

Par exemple, si par le travail de dix mille François, les uns faisant des toiles, des chapeaux, &c. les autres les portant à Cadix pour avoir des piastres qu'ils transportent au-delà du Cap de Bonne-Espérance, on pouvoit obtenir aux Indes une quantité de mousselines qu'on n'auroit pu fabriquer en France qu'avec quinze mille hommes, on doit préférer d'acheter ces mousselines aux Indes, puisqu'il reste en bénéfice le travail de cinq mille hommes.

Ce fut par de telles considérations que le Commerce des Indes fut trouvé raisonnable & politique par *Colbert*, quoiqu'il fût jaloux de multiplier en France toute espèce de Manufactures; mais depuis cette époque, toutes ces proportions ont changé. Les toiles des Indes ont coûté beaucoup plus à la France, tant par la hausse du prix de la main-d'œuvre, que par les vexations exercées par

les Souverains du Pays & par les grandes dépenses de guerre & de souveraineté que ces établissemens ont occasionnées; dès-lors l'économie politique ne peut plus conseiller ce Commerce; il seroit préférable de favoriser en France l'établissement de ces Manufactures, & de quelques autres semblables, en prohibant celles des Etrangers; mais si d'autres considérations importantes excitoient la France à conserver des établissemens dans un pays où d'autres Nations en possèdent de très-considérables, alors le Commerce cesseroit d'être le motif principal; mais il deviendroit l'adoucissement d'un malheur politique, & c'est peut-être la manière d'envisager aujourd'hui cet objet.

COMMERCE DE CHINE.

Le Commerce de Chine est tout différent de celui des Indes. On y va chercher des thés qui ne croissent que dans ce pays-là; & comme le goût pour cette boisson est général en Europe & que toutes les Nations sont obligées d'acheter les thés en argent, cette mise commune entretient les mêmes proportions dans la propriété des métaux, & convient également à toutes, mais surtout aux Espagnols, qui doivent désirer fortement que l'argent qu'ils envoyent sans cesse en Europe, s'écoule à la Chine & dans les Indes, afin qu'il ne perde pas trop de son prix.

LUXE.

On a fait entendre à l'article du luxe, que quelque faste qui regnat dans la Société, le sort des

salariés resteroit toujours le même, parce que les Propriétaires des plus grandes richesses ne donneront jamais pour une journée d'homme que le moins qu'ils pourront, & qu'ils feront toujours la loi. Je dois répondre à une objection qu'on peut me faire ici, en présentant l'exemple de l'Angleterre, où les salariés jouissent d'un meilleur sort que dans tous les autres pays, ce qui peut faire penser que les rapports établis dans l'ordre social ne s'y opposent pas, ainsi que je l'ai présumé.

Cette différence dans le sort des salariés Anglois est réelle, mais elle ne contredit point les principes qu'on a établis à ce sujet, parce qu'elle tient à une circonstance particulière à l'Angleterre; c'est que le peuple y est propriétaire d'une valeur qu'il dispense aux riches, & avec laquelle il les force à de la modération dans leurs droits. Cette valeur est la faculté de les élire, ou de ne pas les élire pour membres du Parlement. De cette heureuse prérogative découle l'amélioration qu'ils éprouvent dans leur sort physique; mais les Anglois sont les seuls Peuples de l'Europe qui jouissent d'un tel bonheur.

L'étendue du Commerce & des Colonies de l'Angleterre y rend aussi la concurrence des salariés moins grande, à cause des nombreuses occupations qui leur sont ouvertes de toutes parts.

Quel genre de Luxe faut-il exciter par préférence ?

Il eſt des objets de luxe réprouvés par la morale ; chacun les connoît ; mais il en eſt auſſi que l'économie politique doit diſtinguer.

Le luxe le plus contraire aux principes de l'économie politique eſt celui qui contrarie la population. Tel eſt celui des parcs, des chemins faſtueux & des chevaux, parce qu'il emploie au faſte au à l'amuſement une grande portion de terres, capables de multiplier les ſubſiſtances.

Entre les autres luxes, le Souverain doit préférer celui qui s'appliquant aux richeſſes durables, augmente la force, par l'échange qu'on peut en faire contre les ſubſiſtances ou les ſervices des Étrangers. Un tel luxe eſt plus ſocial que celui des jouiſſances fugitives ou périſſables. Ainſi, le luxe des tableaux vaut mieux que celui de la muſique, celui de la vaiſſelle que celui des feux d'artifice, &c. Mais la loi du bonheur, la première de toutes, exige qu'on laiſſe à cet égard la plus grande liberté. Il ne faut pas acheter la force nationale par un trop grand ſacrifice de la part des particuliers ; car on ne doit jamais perdre de vûe que cette force elle-même n'eſt un bien, qu'autant qu'elle eſt un garant du bonheur.

TABLE DES NOTES.

FIN.

